

« Agir ensemble pour
améliorer la vie des
habitants des
quartiers Politique de
la ville »

quartiers2030

Amiens métropole

CONTRAT DE VILLE

2024/2030



Préambule

Institués par l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi LAMY, les Contrats de ville, forment les documents cadre de la politique de la ville à l'échelle des intercommunalités.

Ces Contrats sont pilotés par l'intercommunalité et l'État, représenté par les Préfectures, et signés par les collectivités, les bailleurs sociaux et des établissements publics d'État. Ils portent une stratégie partenariale en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, définis au niveau national.

Via l'installation de ces contrats, la loi LAMY réaffirme et précise le double objectif de la Politique de la ville sur les quartiers prioritaires : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Elle consacre également l'échelon intercommunal dans le portage et le pilotage de la Politique de la ville. Elle rappelle l'enjeu et les obligations pour les partenaires signataires de mobilisation du droit commun sur les quartiers de la géographie prioritaire et pose l'obligation pour les partenaires signataires de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs fixés dans les Contrats.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les Contrats de ville ont été prorogés pour une durée de 3 ans et ont pris fin au 31 décembre 2023. De nouveaux Contrats de ville prennent la suite à partir de 2024. Ces nouveaux Contrats de ville intègrent le projet gouvernemental «Engagements Quartiers 2030» et sont contractualisés en deux phases (2024-2027 et 2027-2030) en se recentrant sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les acteurs et habitants des quartiers, et articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. Entre ces deux phases, une évaluation à mi-parcours du plan «Quartiers 2030» devra être effectuée.

Le présent Contrat constitue ainsi le nouveau cadre contractuel 2024-2030 en faveur des quartiers prioritaires et de la réduction des inégalités sociales et territoriales de l'agglomération amiénoise.

Le mot du Préfet de la Somme

« Le nouveau contrat « Engagements Quartiers 2030 » s’inscrit dans une dynamique réaffirmée d’écoute des besoins et attentes de chacune et chacun des habitants pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

C’est une démarche nationale en faveur des quartiers prioritaires qui a été élaborée avec les acteurs locaux, les citoyens et les partenaires institutionnels afin de définir ensemble une feuille de route qui vise à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et à accompagner, au plus près, celles et ceux qui en ont le plus besoin.

À l’issue de plusieurs mois de concertations citoyennes mobilisant de nombreux services dont ceux de l’État, avec pour objectif de bien tenir compte du quotidien des personnes pour identifier les défis à relever et adapter les réponses à apporter, ce contrat traduit concrètement notre volonté commune d’agir dès aujourd’hui.

Ciblé sur les besoins des habitants des quartiers prioritaires, l’objectif est de leur permettre à travers des actions concrètes de s’épanouir dans un cadre de vie plus sûr, s’adaptant aux transitions climatique, énergétique et démographique. Dans ce contexte, une attention particulière sera portée aux plus fragiles. Cette politique spécifique dite « de la ville » viendra ainsi renforcer et compléter les politiques qui s’appliquent déjà à l’ensemble du territoire, dites politiques de « droit commun », également très mobilisées.

Dépassant le déterminisme social, l’enjeu est d’unir nos efforts pour que chacune et chacun devienne acteur de son présent et de son devenir, individuellement, en famille ou en association avec d’autres citoyens unis de notre République.

Je souhaite, ici, réaffirmer la pleine mobilisation de l’État au côté de la ville d’Amiens et des partenaires de ce contrat, tant dans l’appui aux associations que sur le volet investissement, avec un seul objectif : améliorer de façon significative le quotidien des habitants des quartiers prioritaires d’Amiens, pour lutter contre la précarité, lever les freins à l’insertion sociale et professionnelle, faciliter l’accès aux droits et aux services ou promouvoir la réussite de tous les enfants.

Il s’agira autant d’améliorer le cadre de vie que de rompre l’isolement, favoriser le vivre-ensemble et renforcer l’attractivité des quartiers en améliorant la mobilité, en favorisant la tranquillité publique et en promouvant la mixité sociale.

Je tiens à remercier particulièrement celles et ceux qui ont permis l’élaboration de ce nouveau contrat et qui le feront vivre. L’État sera présent, aux côtés d’Amiens Métropole et de la ville, et, de tous les partenaires pour permettre aux habitants de conquérir tous les possibles. »

Rollon MOUCHEL-BLAISOT
Préfet de la Somme

Le mot du Président du Conseil régional des Hauts-de-France

« La politique de la ville est une réponse aux écarts de développement au sein des villes et à la nécessaire restauration de l'égalité républicaine dans ces quartiers caractérisés par une concentration massive de la pauvreté. C'est une politique d'Aménagement du territoire au bénéfice d'habitants qui cumulent les difficultés.

Depuis 2015, la situation relative des quartiers a peu évolué. Le taux de pauvreté reste presque trois fois plus important en Quartier Politique de la ville (QPV) que dans le reste des territoires. Les habitants ayant connu une ascension sociale sont souvent partis et ont été remplacés par des ménages en situation parfois plus précaire.

La Région Hauts-de-France est la deuxième région métropolitaine la plus pauvre même si le recours plus fréquent aux aides sociales atténue les difficultés des ménages.

Les ménages, vivant sous le seuil de pauvreté, présentent aussi d'autres fragilités : difficultés d'apprentissage, faible niveau de qualification, éloignement durable du marché du travail, notamment pour les femmes. Ces difficultés sont particulièrement préoccupantes pour certains publics spécifiques : les jeunes (en décrochage, en primo insertion), les familles monoparentales (difficultés liées à la garde d'enfants, à la conciliation des temps) ou les personnes en situation de handicap ou à la santé mentale fragile. Dans les Hauts-de-France, près d'un habitant sur dix réside en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ; c'est la région métropolitaine avec la plus forte proportion d'habitants en QPV.

C'est pour ces raisons que les élus régionaux ont souhaité adopter, le 5 octobre 2023 ; la délibération-cadre relative au nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville. Celle-ci présente la mobilisation et la convergence des politiques régionales en faveur de la Politique de la Ville, en plus de son soutien au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), autour de la mobilisation du droit commun et de crédits spécifiques, réaffirmant ainsi son engagement aux côtés des partenaires de la politique de la ville. »

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional
des Hauts-de-France

Le mot du Conseil départemental de la Somme

« Collectivité chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Conseil départemental de la Somme s'inscrit dans une démarche partenariale de prise en charge des besoins des quartiers prioritaires concernés par la Politique de la Ville.

Dans les domaines de l'enfance, du logement, de l'insertion vers le retour à l'emploi, de l'autonomie et du handicap, le Département a su, à travers son Schéma départemental des solidarités 2023-2028, mettre en place une action résolument tournée vers le même objectif : œuvrer à protéger, à accompagner et à rendre autonome tous les Samariens.

Le Schéma départemental des solidarités, est construit autour de 5 grandes orientations :

Faciliter l'accès aux droits

Permettre à tous les Samariens d'accéder à l'emploi

Bien vivre en famille

Favoriser la vie à domicile de tous les publics

Protéger les plus fragiles en garantissant une bonne qualité de vie en établissements

La convergence des orientations du Contrat de Ville 2024/2030 d'Amiens Métropole avec les orientations du Schéma départemental des solidarités permet de réaffirmer la pertinence des liens entre nos collectivités et avec le concours de l'État. Le Département entend ainsi poursuivre son action de proximité, au service des habitants, à tous les âges de la vie. »

Le mot du Président d'Amiens métropole

« Amiens Métropole s'affirme comme un territoire porteur de développement économique et de qualité résidentielle, en s'appuyant sur la diversité et la richesse de ses composantes : les espaces agricoles et urbains qui composent le territoire sont tous sources de richesses, de culture et de bien vivre ensemble.

Ce patrimoine est mis au service de tous les habitants de l'agglomération, il est le support des politiques métropolitaines qui œuvrent unanimement à réduire les inégalités et améliorer la qualité de vie, notamment dans les quartiers prioritaires.

Mais parce qu'il n'est pas réaliste d'affirmer que les QPV sont devenus des quartiers comme les autres, la politique de la ville demeure indispensable. Elle affiche le souci constant de mener les actions de proximité nécessaires, avec le soutien des services publics et des associations présentes dans les quartiers concernés.

Le contrat de ville 2024-2030 formalise les défis qui ont émergé des échanges avec les habitants et les forces vives des quartiers prioritaires et s'assure que les moyens de relever ces défis seront mobilisés.

Lors des ateliers de travail qui ont émaillé l'année 2023, les participants ont « parlé vrai », je les en remercie : des priorités ont été identifiées, des actions ont été proposées, leur mise en œuvre sera évaluée tout au long de ces 6 ans, pour les corriger, les adapter..., en bref, être au service des besoins et des aspirations des habitants.

C'est l'engagement que prend Amiens Métropole et c'est dans cet esprit qu'elle conduira le contrat de ville. »

Alain GEST
Président d'Amiens métropole

Le mot du Maire d'Amiens

« Deuxième ville des Hauts de France, Amiens offre aux habitants une large gamme de services notamment en matière d'éducation, d'emploi, d'accompagnement social, en s'attachant à proposer un cadre de vie agréable. Ces deux piliers en font une ville verte, inclusive, accessible et solidaire, une ville humaine.

Les politiques publiques que nous menons en matière d'éducation, d'accompagnement, de tranquillité, plus globalement de bien être s'attachent à préserver et développer ces atouts, en agissant au plus près des habitants.

Les besoins en la matière sont évidents dans les quartiers prioritaires tant les crises récentes, sanitaire, économique ou environnementale, ont impacté durablement les habitants les plus fragiles.

Le contrat de ville fédère les compétences de tous les acteurs sur un temps court, il constitue ainsi un cadre complètement adapté aux urgences sociales et environnementales de nos habitants.

Les engagements qu'il contient concernent tous les âges, toutes les situations, tous les aspects de la vie quotidienne.

Les actions d'ores et déjà mises en œuvre et dont le bilan a démontré la pertinence sont reconduites pour répondre aux besoins exprimés par les habitants et les acteurs des quartiers prioritaires dans les ateliers de travail, mais il reste à inventer, expérimenter, évaluer.

Parce qu'il se veut pragmatique, le contrat de ville sera inévitablement amené à évoluer, au fil des six années qu'il couvre, avec le concours de tous les partenaires et acteurs de proximité, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou habitants.

Je souhaite dès à présent les remercier pour leur engagement et leur mobilisation. »

Hubert De Jenlis
Maire d'Amiens

Sommaire

- Page 10 **Repères**
- Page 14 **Gouvernance, pilotage et modalités de mise en œuvre**
- Page 20 **Cadre stratégique global**
Page 20 - **Orientations nationales**
Page 23 - **Orientations régionales**
Page 25 - **Orientations départementales**
- Page 27 **Cadre stratégique local**
Page 27 - **Orientations d'Amiens métropole**
Page 31 - **Orientations de la ville d'Amiens**
- Page 33 **Cadre opérationnel**
- Page 34 - **Approche territoriale**
page 36 – Amiens Nord
page 39 – Etouvie
page 42 – Pierre Rollin
page 45 – Salamandre / Marcel Paul
page 48 – Phileas Lebesgue / Condorcet
page 51 – Les Parcheminiers
page 54 – Elbeuf / Lescouvé
- Page 57 - **Approche thématique**
page 60 – Les 11 défis à relever
page 72 – Des enjeux transversaux
- Page 73 **Les annexes**
- Page 74 **Signataires**

La politique de la ville

« **Fixons
le cap,
relevons
les défis!** »

Pourquoi?

La Politique de la ville a pour ambition de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération et d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

Comment?

Le contrat de ville est un outil commun permettant aux partenaires de travailler ensemble dans une même direction, pour construire des solutions et des projets répondant aux besoins des territoires et de leurs habitants.

Pour qui?

La politique de la ville concerne les habitants des quartiers prioritaires dont la liste est établie par décret en date du 28 décembre 2023. Amiens métropole compte 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui rassemblent près de 31 500 habitants, répartis sur les différents secteurs de la commune d'Amiens : Amiens Nord, Etouvie, Pierre Rollin, Marcel Paul – Salamandre, Condorcet – Phileas Lebesgue, Les Parcheminiers et un nouveau quartier intégré à la géographie prioritaire: Elbeuf – Lescouvé.

Avec qui?

Les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les habitants des quartiers prioritaires, les bailleurs sociaux, les acteurs sociaux et économiques,... Tout le monde a son rôle à jouer!

Nouveau Contrat de ville

Engagements Quartiers 2030

Ce qui change

La loi cadre reste la loi Lamy votée en 2014. Des ajustements ont été apportés (circulaire du 31/08/2023 et instruction du 04/01/2024). Les nouveaux contrats de ville doivent aussi tirer parti des évaluations locales et s'appuyer sur les concertations menées au niveau local:

- ➔ Une **actualisation de la géographie prioritaire** permettant de prendre en compte les évolutions des territoires
- ➔ Une **méthode d'élaboration** qui s'appuie sur les évaluations locales et la co-construction avec l'ensemble des partenaires locaux, à travers une véritable concertation citoyenne
- ➔ Un **contrat** qui doit être **succinct et pragmatique** avec :
 - Un pilotage et une gouvernance qui favorise l'implication des partenaires (et notamment du droit commun), prévoyant la participation des habitants tout au long du contrat
 - Des objectifs priorités, autour de défis et priorités identifiés par quartier (l'approche territoriale est désormais privilégiée à l'approche thématique)
 - Des engagements des signataires clairement identifiés

De l'ancien au nouveau contrat de ville

Toutes et tous
mobilisés!

CHIFFRE CLE

110

STRUCTURES
DIFFERENTES
MOBILISEES

Evaluation finale du Contrat
de ville 2015/2023

Grands enseignements et constats sur les volets gouvernance, ingénierie, participation, soutien à la vie associative,...

Diagnostic partagé de la situation des quartiers et évaluation des actions par quartier et par axe thématique

Fin 2022/
Début 2023

Questionnaires aux associations

Mai / Juin
2023

5 ateliers sur les quartiers – les atouts et les faiblesses

Septembre /
Octobre
2023

6 ateliers sur les quartiers : besoins/défis/pistes d'actions

Questionnaire habitants plateforme ANCT

Novembre /
Décembre
2023

4 réunions de restitution préalable avec les conseils citoyens et comités de quartier

Synthèse de la concertation

Lettre d'engagement + Document de préfiguration « Engagements Quartiers 2030 »

Janvier /
Mars
2024

1 réunion plénière interquartiers de présentation de la synthèse de la concertation

Printemps
/été
2024

Nouveau contrat de ville 2024/2030 finalisé

Phase de concertation locale

Signature du contrat de ville 2024/230

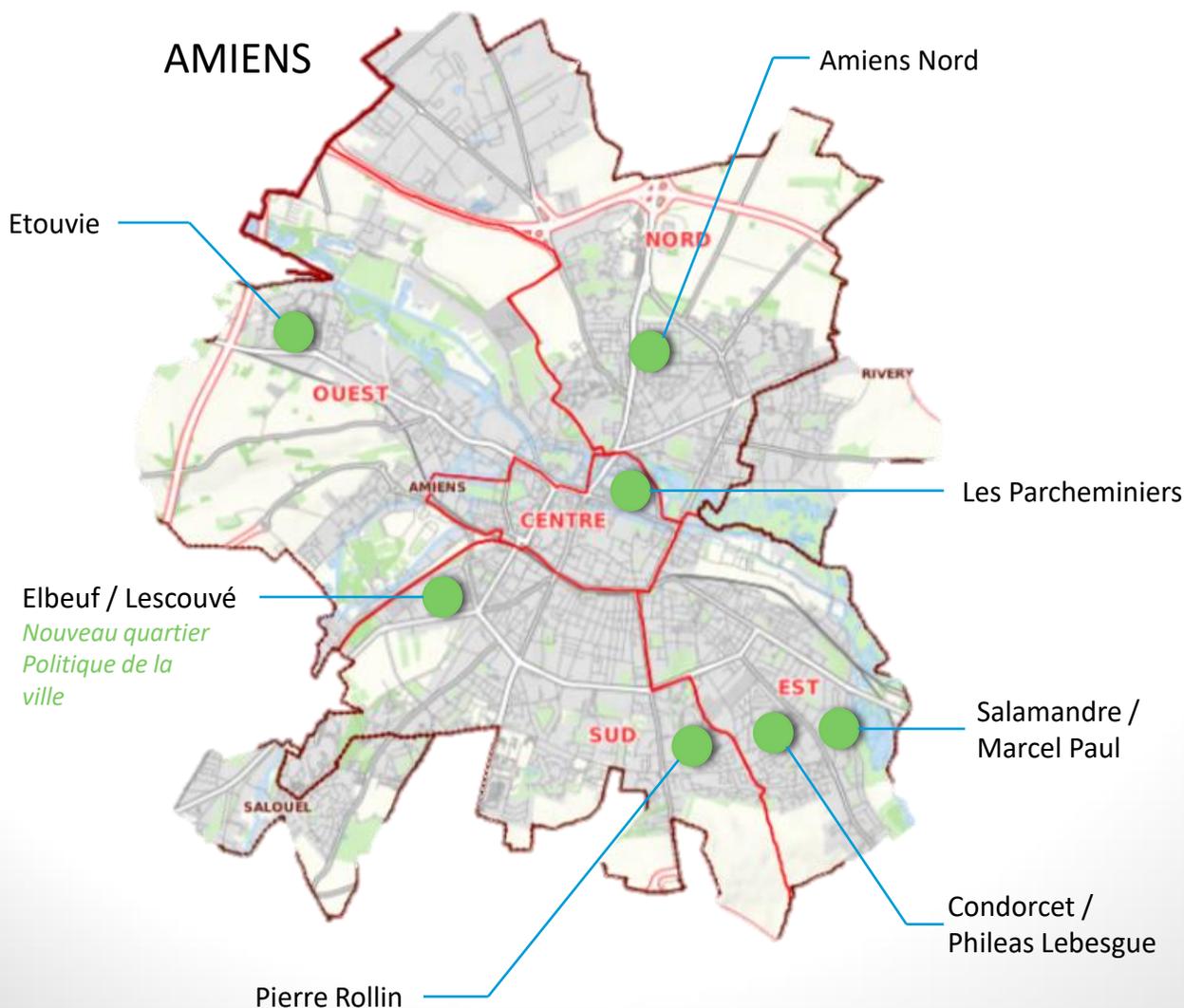
Les quartiers prioritaires

La géographie des quartiers Politique de la ville est définie par l'Etat sur la base du critère unique de pauvreté. Elle correspond à des quartiers de 1000 habitants ou plus, dont les ménages ont des ressources moyennes inférieures à 60% du revenu médian de la ville.

Notons que concernant Amiens métropole, tous les quartiers prioritaires sont sur le territoire de la commune d'Amiens

CHIFFRES CLES

7 quartiers
31 500
habitants





**➤ GOUVERNANCE,
PILOTAGE ET
MODALITES DE MISE
EN OEUVRE**

Principes généraux

La Politique de la ville est orchestrée à deux niveaux : à l'échelle métropolitaine et à celle de chaque quartier. Elle repose sur la capacité des acteurs de la Politique de la ville (institutions, bailleurs, associations, conseils citoyens, habitants) à :

➤ Mobiliser les politiques publiques dites de "droit commun" afin de garantir qu'elles bénéficient aussi bien aux habitants des quartiers prioritaires qu'ailleurs.

➤ Agir de manière transversale et collaborer pour expérimenter des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque quartier.

➤ Articuler les différentes échelles, du quartier à la ville et à la métropole, qui constituent à la fois le cadre de vie des habitants et les niveaux d'intervention des politiques publiques des collectivités.

Une coopération étroite entre Etat et Amiens métropole

Localement, la compétence politique de la ville est assumée par l'EPCI. Ainsi, c'est l'agglomération d'Amiens métropole qui joue le rôle de porteur de projet. Toutefois, ce contrat repose sur la force du binôme Etat/Amiens Métropole, via une coopération établie depuis de nombreuses années et qui a prouvé sa pertinence et son efficacité.

Le contrat de ville d'Amiens métropole 2024/2030 s'appuiera donc sur la poursuite de ce copilotage resserré entre l'Etat et Amiens métropole en lien étroit avec la Ville d'Amiens qui concentre l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération.

Cette collaboration se traduit également au niveau du pilotage des projets de quartier en réaffirmant le rôle prépondérant des binômes Délégués du préfet / chefs de projet d'Amiens métropole, chevilles ouvrières de la Politique de la ville.

Rôle des binômes chefs de projet/Délégués du Préfet :

➔ Coordonner les actions des différents partenaires impliqués dans la politique de la ville afin de garantir une approche cohérente et concertée à l'échelle des territoires. Identifier les besoins spécifiques des quartiers prioritaires et proposer des actions adaptées pour y répondre.

➔ Définir, mettre en œuvre et évaluer les projets de territoire et veiller à ce que les objectifs fixés soient atteints.

➔ Faciliter le dialogue et la concertation entre les acteurs locaux, notamment en organisant des réunions et des rencontres régulières.

Une animation partenariale

Pour assurer la flexibilité d'un contrat qui s'ajuste en permanence aux évolutions des quartiers, tous les acteurs de la politique de la ville doivent maintenir leur engagement et leur mobilisation au sein d'une gouvernance dynamique, favorisant une coopération renforcée et proche des habitants. Plusieurs instances facilitent la mise en place et la consolidation de ces coopérations :

Niveau stratégique

Co-pilotes : Préfet, Président d'Amiens Métropole et Maire de la Ville d'Amiens

Le **comité de Pilotage** se réunit au moins une fois par an et rassemble les signataires du contrat de ville. Il permet d'échanger sur le bilan et l'évaluation des actions et de définir la feuille de route de l'année à venir.

Le comité restreint rassemble les signataires obligatoires (Etat et collectivités). Il valide les documents contractuels (contrat, avenant majeur,...) et la programmation.

Niveau technique

Co-pilotes : Etat (délégués du Préfet et Unité Politique de la ville de la DDETS) et Amiens Métropole (service Pilotage territorial du Contrat de ville)

Le **comité Technique** rassemble les services impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville. Il se réunit au moins trois fois par an. Il prépare le comité de pilotage, organise l'appel à projets du contrat de ville, coordonne les différents dispositifs de la politique de la ville et du droit commun. Selon les sujets abordés, il peut être amené à inviter des experts et partenaires occasionnels

Niveau territorial

Les binômes Délégués du préfet / chefs de projets Politiques de la ville d'Amiens métropole assurent le pilotage, la coordination, l'élaboration et l'évaluation des projets de quartiers

Ils organisent régulièrement des **réunions territoriales, des ateliers de travail** sur les quartiers, animent des **groupes projets thématiques**, avec les partenaires des quartiers : institutions, associations, acteurs sociaux et économiques, bailleurs, ...

Les habitants ou leurs instances représentantes sont associés à ces temps de rencontres afin de contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets de quartiers.

La participation citoyenne

L'expertise d'usage des habitants sur les projets, les retours d'expérience sur les difficultés du quotidien et les impacts des actions menées seront favorisés tout au long de la vie du contrat de ville. La ville d'Amiens, via sa charte de démocratie participative, bâtie en concertation avec les acteurs et habitants, développe les outils garantissant la possibilité pour chacun de s'exprimer, soit directement soit via des instances représentatives. La ville d'Amiens communiquera largement sur ces outils via son site internet, les mairies de secteurs, les maisons des projets, les centres sociaux et les espaces de vie sociale., selon les modalités définies en annexe du présent contrat de ville .

Les comités de quartier

- Leurs engagements : participer activement à toutes les instances de concertations
- organiser des réunions publiques et événements pour diffuser l'information aux habitants et recueillir leurs avis
- Organiser des boîtages, des actions de porte-à-porte pour améliorer leur visibilité et développer l'aller vers
- Les modalités d'adhésion : via un mail, une visite dans les locaux ou via les centres sociaux et les espaces de vie sociale
- Cotisation annuelle de l'ordre de 8€/mois

Les citoyens engagés

- Leurs engagements : participer à toutes les instances de concertation - se faire le porte parole....
- Les modalités d'inscription sur la liste : via le service démocratie locale de la ville d'Amiens , lors des temps de rencontres publics,...
- Participation aux différentes instances par tirage au sort (exemple pour la commission citoyenne du budget participatif)

Les centres sociaux et espaces de vie sociale

- Lieux d'accompagnement et d'échanges spécifiques aux QPV
- Leurs engagements : Former et accompagner les habitants pour favoriser leur implication; Accompagner les initiatives citoyennes
- Modalités d'adhésion : auprès de l'association

Les outils mis à disposition par la Ville d'Amiens sur le territoire communal

- Plateforme numérique : information dans le JDA – affichage – relais dans les mairies et CC et EVS
- Relations de proximité avec les élus : permanences des maires-adjoints balades urbaines, rdv mensuel dans chaque secteur
- Forum annuel
- Des services : service démocratie locale qui apporte un soutien méthodologique
- MAAM pour les associations

Des instances spécifiques politique de la ville

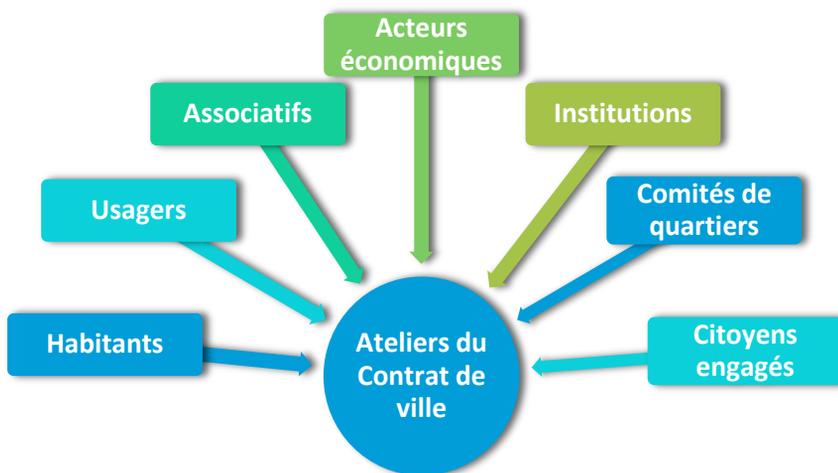
- Des ateliers périodiques regroupant les acteurs, centres sociaux, EVS, comités de quartiers (Cf page suivante)
- Un rendez-vous interquartiers annuel : partage de bonnes pratiques et points bloquants
- Les maisons des projets dans les quartiers NPNRU : informations et registre ouvert avec l'appui d'un animateur

Les Ateliers du Contrat de ville

Organisés par quartier et au moins une fois par an réunis en inter quartiers, les Ateliers du Contrat de ville sont mobilisés autant de fois que nécessaires selon les sujets et les actualités des territoires. Ils rassemblent l'ensemble des acteurs de terrains, des habitants aux institutions en passant par les associations et les acteurs économiques. Ils sont les lieux privilégiés d'échanges et de co-construction autour des sujets concernant la politique de la ville. Mobilisés dès l'élaboration du présent contrat, les ateliers seront les instances de suivi et d'évaluation de celui-ci tout au long de sa mise en œuvre. Mais ils seront aussi les espaces de réflexion et de construction de solutions aux défis posés dans le Contrat de ville.

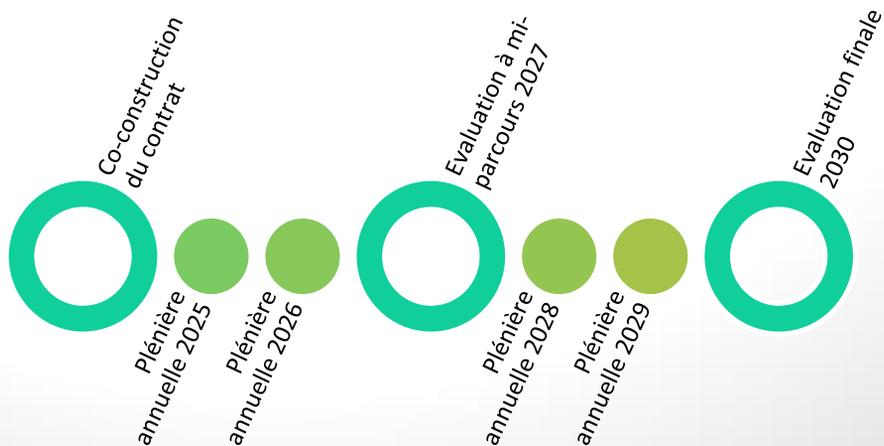
Cartographie des acteurs

Une multiplicité d'acteurs pour croiser les points de vue et les expertises de chacun dans un même objectif : adapter nos actions aux besoins et aux réalités des territoires



Au moins 1 atelier par quartier par an

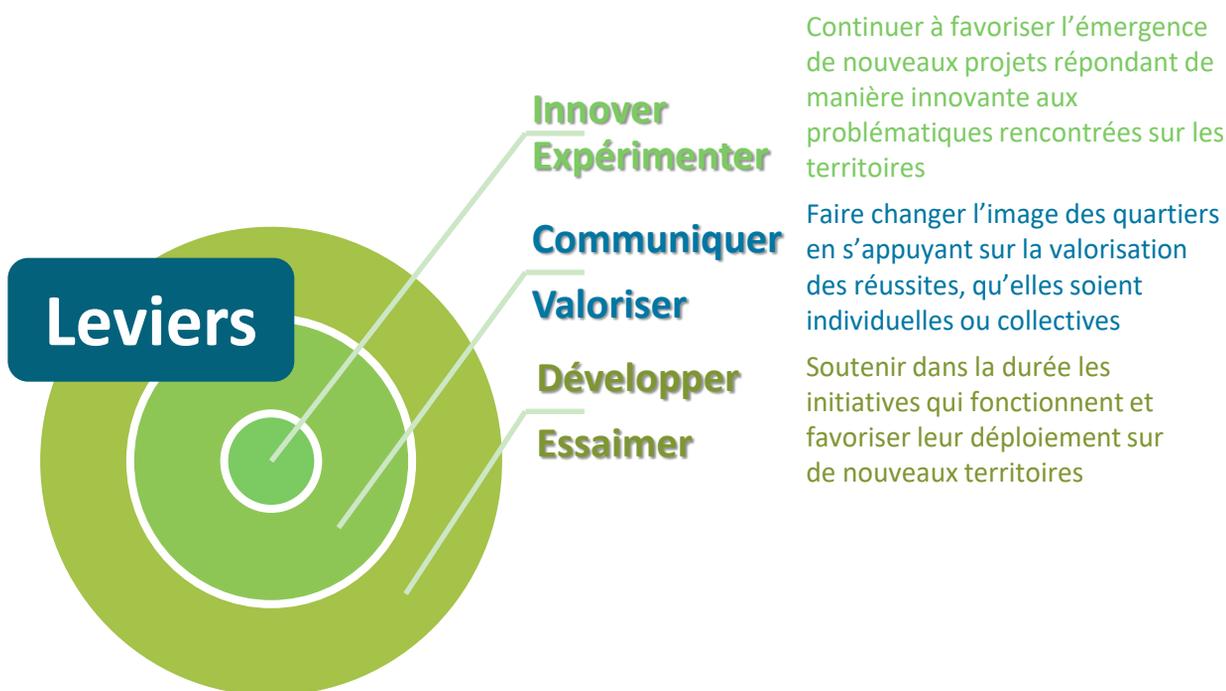
Les temps forts



Le partenariat avec le secteur associatif

Les associations sont les partenaires incontournables du Contrat de ville. Au plus près des habitants, elles constituent les premières ressources de proximité. Leur connaissance du territoire et des habitants est un atout précieux, et leur mobilisation une condition de l'atteinte des objectifs du contrat de ville et de la réussite des projets de quartiers.

Le nouveau contrat de ville s'appuiera sur des appels à projets pour faire émerger des actions répondant aux besoins identifiés dans les projets de quartier, et privilégiera pour les actions qui s'inscrivent dans la durée le conventionnement pluriannuel.



Focus sur l'Appel à Projets du contrat de ville

➤ Des actions inscrites dans un cadre stratégique clair et répondant à des défis et priorités préalablement définis et partagés par les partenaires, précisées dans le nouveau contrat de ville 2024/2030

➤ **Des instructions partagées** entre services de la politique de la ville, services de droit commun et directions de proximité, permettant d'inscrire les actions au **croisement des politiques publiques sectorielles et territoriales**

➤ Le **recours accru aux conventionnements pluriannuels** qui, au delà de contribuer à la simplification des procédures administratives et financières, et d'assurer une certaine stabilité aux porteurs de projets, engage à la **mise en place d'une véritable coopération entre les associations concernées et les partenaires financeurs**.

➤ La **possibilité de déposer tout au long de l'année**, notamment **pour les nouveaux porteurs et nouveaux projets**, afin de laisser davantage de temps **pour travailler ensemble à la construction d'actions les plus pertinentes possibles** au regard des défis du nouveau Contrat de ville



➤ CADRE STRATÉGIQUE GLOBAL

ORIENTATIONS NATIONALES

ORIENTATIONS REGIONALES

ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES

Orientations de l'Etat

Dix ans après la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite Loi Lamy, la circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 et l'instruction du 04 janvier 2024 sur la gouvernance des Contrats de ville «Engagements Quartiers 2030 », rappellent que les nouveaux contrats de ville doivent répondre à un triple objectif opérationnel :

- simplifier et accélérer l'action publique, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants,
- assurer des réponses de qualité aux attentes de ces derniers (en termes de sécurité, écologie, accès aux services, emploi, offre éducative, sportive, culturelle et sociale),
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés, tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.

Pour répondre à ces objectifs, les nouveaux contrats de ville sont recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en concertation avec les acteurs et les habitants des quartiers qui ont défini les besoins et priorités locales. La stratégie de réponses apportées aux défis à relever doit aussi s'articuler autour des dispositifs existants localement et mobilisés de manière coordonnée à l'échelle territoriale.

Cette stratégie intégrera également un volet « investissement », qui prévoira les modalités de soutien aux projets, identifiés par les habitants, et financés par les dotations de l'État ou ses opérateurs (Dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local ...) qu'ils soient portés par les collectivités et leurs groupements ou par d'autres acteurs, publics ou privés (ANCT, Banque des territoires, bailleurs sociaux ou investisseurs ...)

Le nouveau contrat de ville s'appuiera de manière transversale sur les orientations nationales réaffirmées à l'occasion du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 et déclinées en mesures opérationnelles :

En faveur de l'emploi : Il s'agit de créer des opportunités d'emploi durables et de favoriser le développement économique local pour dynamiser les quartiers prioritaires. Cela implique de mettre en place des actions concrètes visant à renforcer l'employabilité des habitants, à soutenir la création d'entreprises et d'emplois locaux. Une approche intégrée, impliquant à la fois les acteurs publics, privés et associatifs, est nécessaire pour relever ce défi. Elle s'appuiera notamment sur le déploiement du programme «Entrepreneuriat Quartiers 2030» porté avec Bpifrance et la Banque des Territoires, visant à la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi,..

En faveur de la transition écologique : Il s'agit d'accompagner les quartiers prioritaires vers un modèle de développement plus durable, inclusif et résilient et mettre en œuvre des actions concrètes dans les domaines de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables, de la mobilité durable, de la gestion des déchets et de la sensibilisation environnementale : extension du programme Quartiers résilients, fonds vert, réhabilitation et rénovation urbaine...

Orientations de l'Etat

En faveur de l'accès aux services publics : Il s'agit de permettre aux habitants de se réaliser pleinement sur les plans éducatif, social et citoyen, et favoriser leur participation active à la société. Cela intègre un éventail d'aspects incluant l'accès à une éducation de qualité, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès aux services essentiels et aux soins, la participation citoyenne : mobilisation des maisons France Services, ouverture élargie des collèges, généralisation des cités éducatives, ouverture de bibliothèques, centres sociaux ...

En faveur de la qualité de vie et de la tranquillité : La question de la sécurité des espaces publics est une préoccupation régulière des habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit donc d'intégrer les enjeux de sécurité dans la réflexion sur les aménagements urbains et de renforcer le lien social en favorisant des rencontres et des échanges entre les habitants : initiatives locales, événements de quartier, mixité sociale, aménagements urbains...

Une articulation renforcée sera assurée, via le Contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville et ceux portés par d'autres politiques publiques, à la fois celles de l'État et de ses opérateurs et celles des collectivités territoriales et de leur groupement. Cette complémentarité sera notamment annoncée dans le cadre des différents Pactes Locaux qui seront signés avec les collectivités.

Les 18 thématiques d'actions

Pour la transition écologique

- Des quartiers plus verts
- Mobilité douces et durables
- Rénovation urbaine

Pour le plein emploi

- Entrepreneuriat et travail indépendant
- Insertion dans l'emploi
- Formation professionnelle
- Mobilisation des entreprises
- Lutte contre les discriminations

Pour nos services publics

- Accueil du jeune enfant
- Réussite éducative
- Santé et accès aux soins
- Culture
- Sport
- Sécurité et tranquillité publique
- Proximité, lieux de vie et services
- Grand âges

Pour une politique de la ville renouvelée

- Mixité dans le logement
- De nouveaux outils pour la politique de la ville

Maintien des enjeux transversaux :

La lutte contre les discriminations

L'égalité femme/homme

Le respect des valeurs de la République et de la laïcité



➤ **CADRE STRATÉGIQUE GLOBAL**

ORIENTATIONS NATIONALES

ORIENTATIONS REGIONALES

ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES

Orientations du Conseil régional des Hauts-de-France

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515) :

➤ **Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.**

➤ **Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville**

Vers des Quartiers rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique, alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs à ces pollutions.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- **Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire**
- **La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable**
- **L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables**
- **Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers**
- **L'initiative citoyenne**



➤ **CADRE STRATÉGIQUE GLOBAL**

ORIENTATIONS NATIONALES

ORIENTATIONS REGIONALES

ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES

Orientations départementales

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS 2023-2028

Le Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Département « définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent ».

Pour les cinq prochaines années, pour la première fois, le Département de la Somme a élaboré un Schéma départemental des solidarités, unique et transversal, portant sur l'ensemble du champ social et médico-social relevant de ses compétences.

Le schéma des solidarités, est construit autour de 5 grandes orientations

➤ **Faciliter l'accès aux droits,**

➤ **Permettre à tous les Samariens d'accéder à l'emploi,**

➤ **Bien vivre en famille,**

➤ **Favoriser la vie à domicile de tous les publics,**

➤ **Protéger les plus fragiles en garantissant une bonne qualité de vie en établissements.**

C'est au travers de ces axes du Schéma des solidarités que le Conseil départemental propose de participer au Contrat de Ville 2024/2030 d'Amiens Métropole; et ce plus spécifiquement sur les 4 premiers axes précités directement en lien avec les défis du nouveau contrat de ville d'Amiens Métropole..



➤ CADRE STRATEGIQUE LOCAL

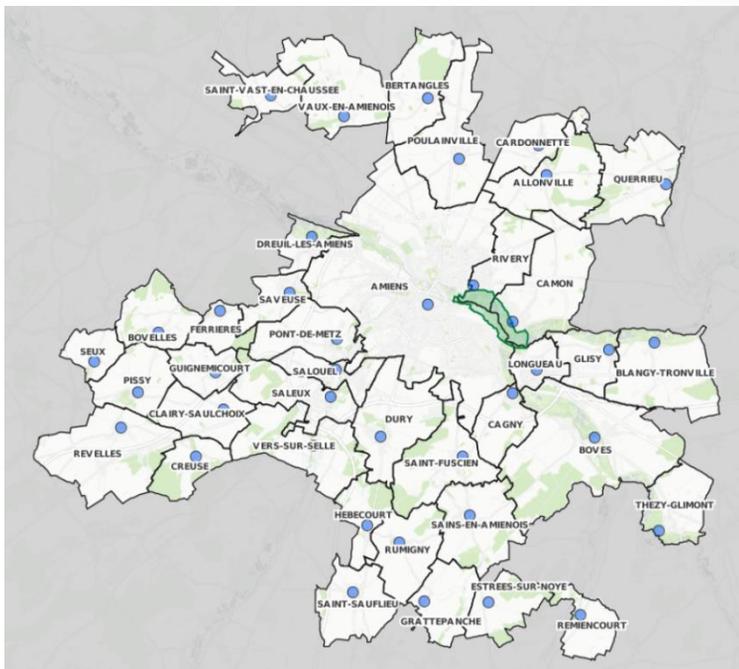
**ORIENTATION D'AMIENS
METROPOLE**

**ORIENTATIONS DE LA VILLE
D'AMIENS**

Orientations d'Amiens

Métropole

La Communauté d'agglomération Amiens Métropole s'affirme comme le deuxième pôle régional des Hauts-de-France. Son projet de territoire repose sur le renforcement de l'attractivité résidentielle et économique, de ses fonctions métropolitaines. Le rayonnement du territoire métropolitain ne peut se concevoir sans une réduction des disparités socio-économiques, qui portent atteinte à sa cohésion. Forte de ses 7 QPV, regroupant 31 500 habitants et bon nombre d'équipements structurants, la politique de la ville s'inscrit dans ces ambitions, en renforçant les moyens et les actions menées au titre des politiques de droit commun, parmi lesquelles :



1. Le développement économique :

Amiens Métropole s'appuie sur la présence d'équipements d'envergure et de pôles de formations remarquables et ses 14 pôles d'activités pour développer l'emploi et la richesse économique, notamment par le biais de l'innovation et l'enseignement supérieur.

Elle a structuré ses actions autour de 3 axes majeurs :

Raviver l'esprit d'entreprise à Amiens en accompagnant les acteurs stratégiques de l'économie métropolitaine et en facilitant leur implantation sur le territoire.

Contribuer à la compétitivité des entreprises en favorisant l'émergence de clusters haute technologie (usages du numérique, technologies de santé, stockage de l'énergie et autonomie énergétique) **et des filières de l'économie sociale et solidaire**, levier de dynamisme pour le territoire.

Renforcer l'attractivité économique d'Amiens Métropole sur la scène nationale et internationale en vue d'attirer et de retenir les entreprises et centres de recherche.

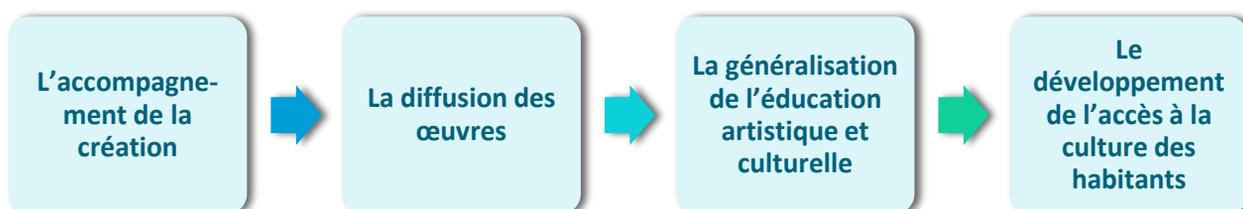
Orientations d'Amiens Métropole

2. Le Sport et la Culture :

Amiens Métropole s'est donné pour ambition de renforcer son rayonnement sportif en améliorant les équipements structurants vieillissants (Nautilus) et en veillant à l'accès de tous aux équipements métropolitains (La Licorne, Coliséum, Aquapôle).

Mais la pratique du sport se développe également au quotidien dans l'espace public au sein des quartiers et en bords de Somme, grâce à des équipements en libre accès maillant le territoire.

Concernant la Culture, le territoire s'appuie sur trois filières d'excellence que sont l'image, les arts de la rue et le patrimoine. Après une période de structuration des filières et d'affirmation renforcée des pôles d'excellence, la stratégie culturelle et patrimoniale 2020-2026 d'Amiens Métropole vise à :



3. L'habitat

De tailles, prix et types variés, l'offre d'habitat métropolitaine est diversifiée, mais inégalement répartie sur le territoire : la majorité du logement collectif se situe à Amiens et 80% du parc locatif social, dont la moitié en QPV y est concentré .

Amiens Métropole s'est fixé comme objectifs sur la période 2020-2026 de renforcer son attractivité résidentielle mais également de mieux répartir les types d'habitat sur son territoire

➔ **Promouvoir une offre d'habitat qualitative, attractive, diversifiée et soutenable, pour les familles et les propriétaires occupants**

➔ **Intensifier la réhabilitation du parc ancien notamment pour en améliorer la performance énergétique et de l'adapter au vieillissement de ses occupants**

Ces réponses doivent s'inscrire dans un équilibre :

- entre densification, renouvellement urbain, extensions,
- entre les besoins quelque soit leurs ressources, leur âge et leur problématiques , dans un objectif de mixité sociale et intergénérationnelle,
- Entre les différents quartiers d'Amiens et les communes de l'agglomération, dans un objectif de mixité géographique

Orientations d'Amiens Métropole

4. L' environnement et la transition écologique

Consciente de devoir accompagner la transition écologique et la lutte contre le changement climatique, Amiens Métropole s'est donné pour objectif de préserver et valoriser ses espaces agricoles et naturels, source de cultures vivrières et de tourisme vert.

Ainsi, Amiens Métropole s'est saisie des questions alimentaires et agricoles en se dotant d'un Projet Alimentaire Territorial, répondant aux enjeux du « Bien produire » et du « Bien manger », avec trois objectifs :

Manger mieux, en agissant sur la qualité de production, pour la santé

Produire plus et plus diversifié, par le soutien aux exploitations agricoles, et l'aide au développement de la logistique des filières

Manger local, en facilitant l'accès aux produits locaux et en développant un réseau de professionnels

Amiens Métropole a également adopté une feuille de route visant à améliorer son autonomie énergétique d'ici 2050. Elle vise une réduction des consommations de 62 % et à la couverture d'une partie des besoins énergétiques restants par les Energies Renouvelables et Récupérables (ENR&R). Cette ambition contribue activement à la lutte contre la précarité énergétique, en lien avec les bailleurs sociaux, particulièrement présents dans les QPV.

5. La Mobilité

Amiens métropole s'est donné pour ambition de développer les mobilités au sein du territoire et d'encourager le développement des mobilités actives et décarbonées avec deux axes prioritaires :



Un déplacement sur deux doit se faire sans voiture

Favoriser les déplacements à vélo et à pied en partageant mieux l'espace public



Ces objectifs sont intégrés dans les projets d'aménagement réalisés dans les QPV, notamment dans le cadre des projets urbains menés en application de la convention signée avec l'ANRU.



➤ CADRE STRATEGIQUE LOCAL

**ORIENTATION D'AMIENS
METROPOLE**

**ORIENTATIONS DE LA VILLE
D'AMIENS**

Orientations de la Ville d'Amiens

La Ville d'Amiens a adopté en 2020 le **Pacte pour le Bien Vivre** : orienté autour de 4 axes stratégiques, il décline 76 actions sur l'intégralité de la ville. Ce document de planification articule les différentes politiques de droit commun et s'appuie sur les acteurs locaux, notamment les acteurs de l'insertion sociale et de l'accompagnement.

Les 4 axes définis sont les suivants :



Amiens, ville solidaire, inclusive et innovante :

La lutte contre la pauvreté passera par l'accompagnement des plus précaires en vue de satisfaire les besoins fondamentaux (accès à des points de distribution alimentaires, accès aux soins, tarifs sociaux sur les services publics), de faciliter l'accès à l'emploi (développement des places en crèche, des moyens de mobilité). L'objectif de mise en accessibilité progressive de tous les espaces et équipements publics complète cet axe, en vue de renforcer l'autonomie et l'inclusion des personnes souffrant de handicaps.

Enfin le dernier volet s'appuie sur le renforcement des solidarités, par le développement d'espaces et d'évènements propices aux échanges intergénérationnels, et aux échanges de talents et services.



Renforcer la qualité de vie à Amiens pour tous

Les actions visent en premier lieu à favoriser le bien vivre dans son logement, en facilitant l'adaptation à la perte d'autonomie ou en luttant contre la précarité énergétique, à promouvoir l'accès à une alimentation de qualité, aux services de santé.



Agir toujours au plus près des amiénois

Cet axe s'inscrit dans la volonté de la ville d'Amiens de développer « l'aller vers », mais également de permettre.

Ainsi la participation citoyenne se développe au travers des comités de quartiers, mais également d'évènements particuliers permettant de recueillir la parole des habitants n'ayant pas l'habitude de s'exprimer, les jeunes notamment



S'investir et s'engager ensemble pour Amiens

Par la création du budget participatif, la ville favorise les engagements citoyens.

En 2024, dans le temps de l'élaboration du pacte des solidarités avec l'Etat, la ville a lancé un plan pouvoir d'achat pour répondre aux urgences sociales exacerbées par le contexte inflationniste : 12 mesures ont été adoptées et mises en œuvre dès cette année, elles visent à pallier l'augmentation du coût de la vie pour les 32 000 habitants vivant sous le seuil de pauvreté.



➤ CADRE OPERATIONNEL

APPROCHE TERRITORIALE

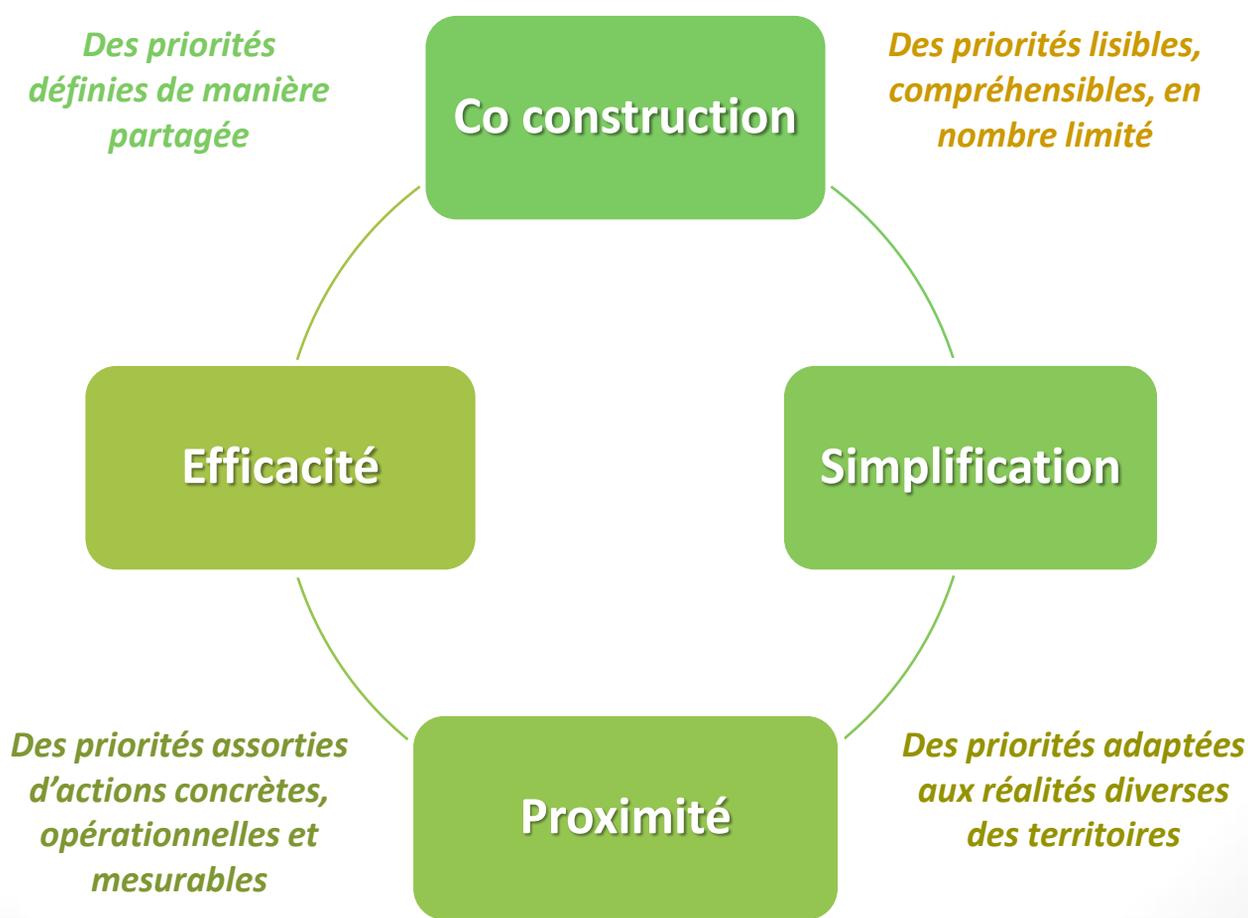
APPROCHE THEMATIQUE

Principes

➤ Pour des actions adaptées aux besoins spécifiques des territoires

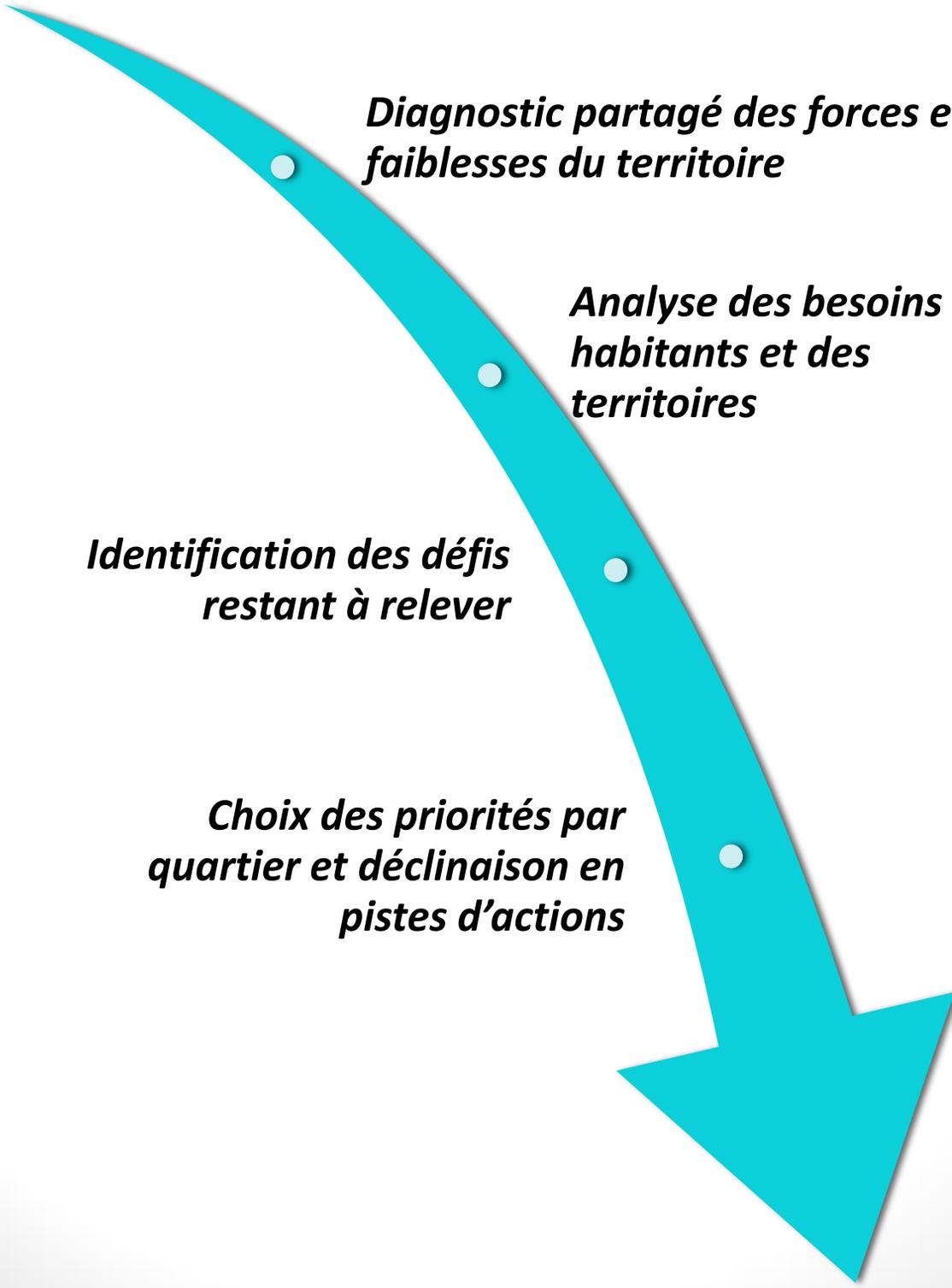
Le nouveau Contrat de ville privilégie l'approche territoriale à l'approche thématique, afin de mieux comprendre les problématiques spécifiques à chaque territoire et ainsi pouvoir adapter au mieux les actions et projets en fonction des besoins de leurs habitants.

A cet effet, les ateliers menés courant 2023 avec les partenaires institutionnels, associatifs, mais aussi avec les habitants, ont permis d'identifier les priorités qui constitueront pour chaque quartier le socle du futur Contrat de ville.



Méthode d'élaboration

Les Etapes



Diagnostic partagé des forces et faiblesses du territoire

Analyse des besoins des habitants et des territoires

Identification des défis restant à relever

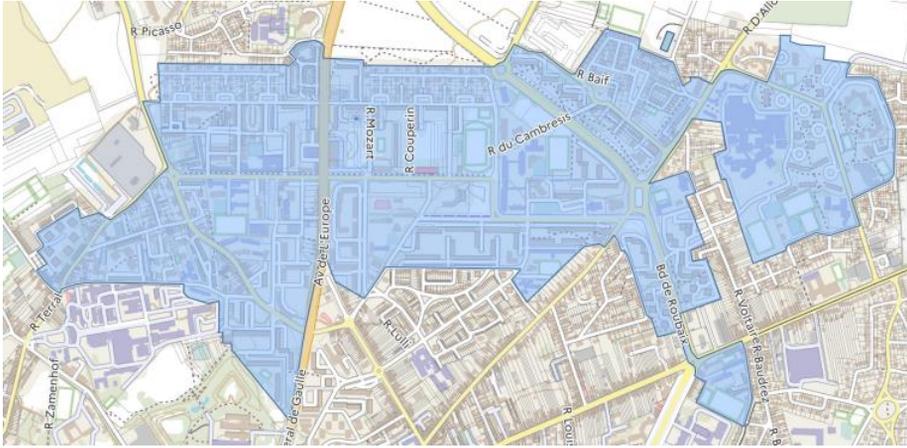
Choix des priorités par quartier et déclinaison en pistes d'actions



QUARTIER AMIENS NORD

Amiens Nord

Présentation du territoire



Avec **près de 15 000 habitants**, Amiens Nord est le plus grand des quartiers prioritaires de la ville. Typique des grands ensembles de la période de la reconstruction, le quartier a fortement évolué avec les programmes successifs de **rénovation urbaine**. Les secteurs rénovés mélangent habitat collectifs, intermédiaires et individuels, à la trame urbaine classique mêlant rues et places. D'importantes démolitions récentes ou à venir en cœur de quartier vont poursuivre cette transformation.

Cependant l'habitat social y est encore largement majoritaire et le quartier concentre une population vulnérable aux faibles revenus avec **d'importants besoins sociaux**. Pour répondre à ces besoins de **nombreux équipements** sont présents sur le territoire : pôle de services, centre culturel, piscine,...Le quartier dispose également d'un **maillage associatif dense** et réparti sur les différents secteurs du quartier.

Malgré ses atouts et sa proximité avec des zones d'emplois, de commerces, le centre-ville, l'université, le quartier souffre toujours d'une **image négative** qui freine l'instauration d'une plus forte mixité sociale.

Frappé fortement par les différentes vagues d'émeutes, dont les dernières datent de juin 2023, le quartier est en effet aussi marqué par la présence d'une **délinquance** qui est devenue de plus en plus visible sur l'espace public. La sécurité reste donc un enjeu fort et une préoccupation centrale pour les habitants.

Avec des plus **fort indice jeunesse** de la ville, un des enjeux majeurs est également de permettre aux enfants et aux jeunes du quartier de s'épanouir et pouvoir réussir dans leur vie. En ce sens la cité éducative joue un rôle prépondérant depuis sa mise en place en 2019.

CHIFFRES CLES

14 747 habitants

Part des 0/24 ans :
↘ **40,9%**

Part des familles monoparentales :
↘ **36,7%**

Part des étrangers :
↗ **21,3%**

Taux de pauvreté :
↗ **55%**

Revenu médian disponible :
↗ **13 320€**

Taux d'emploi :
↗ **36,7%**

Part des emplois précaires parmi les emplois :
↗ **28,7%**

Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi :
↘ **29,7%**

Part population sans diplôme :
↘ **46,8 %**

Sources : SIG-Ville et INSEE

Amiens Nord

Les priorités

1 Pacifier les espaces publics : en profitant du renouvellement urbain pour accompagner et fixer de nouveaux usages, en assurant une présence régulière de professionnels ou par le biais d'évènements, en poursuivant les marches exploratoires afin d'assurer une veille continue,...

2 Lutter efficacement contre la précarité alimentaire et énergétique : en développant l'agriculture urbaine, en organisant des distributions et des marchés solidaires qui privilégient les produits locaux et de qualité, en soutenant les actions favorisant l'éco-citoyenneté,...

3 Accompagner les jeunes de 0 à 25 ans pour en faire les citoyens de demain : en animant un réseau de partenaires au contact des jeunes, en donnant aux jeunes la possibilité de s'investir et s'engager, en soutenant les actions qui s'inscrivent dans un principe de co-éducation (sportives, culturelles,...), en renforçant l'implication des familles,...

4 Favoriser le vivre-ensemble : en inventant de nouvelles manières d'investir les espaces rénovés privilégiant les coopérations inter associatives, en développant des espaces de rencontres ressources pour les habitants, en s'assurant qu'ils profitent à tous les publics,...

5 Améliorer l'accès aux droits et aux services : en expérimentant de nouveaux modes de communication pour aller toucher les habitants au plus près, en recensant et diffusant l'offre de service existante par le biais de différents canaux, en mettant à niveau la signalétique,...

6 Faire de la dématérialisation un atout et non une source de fracture supplémentaire : en assurant l'accès à des espaces et des médiateurs spécialisés dans le numérique pour accompagner les habitants dans leur démarche et leur autonomisation, en permettant aux foyers d'acquérir du matériel informatique à moindre coût, en proposant une assistance et la réparation du matériel y compris à domicile,...

7 Lever les freins sociaux pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants : en développant les espaces d'apprentissages du français notamment à visée socio-professionnelle et en les coordonnant dans une notion parcours, en recensant et en faisant connaître l'offre d'accompagnement à la mobilité existante, en adaptant l'offre de garde des enfants aux besoins des habitants pour faciliter leur accès à la formation et à l'emploi,...

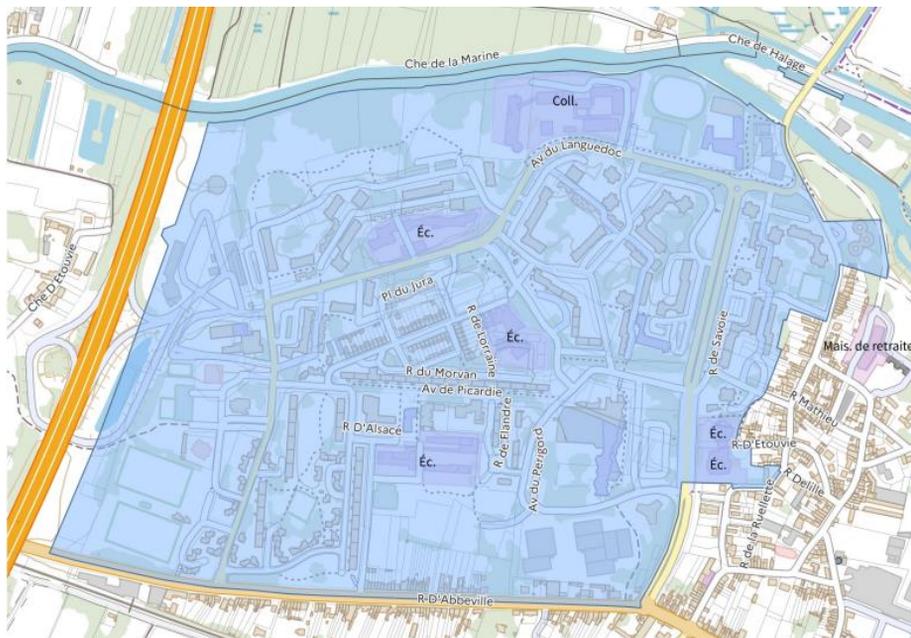
8 Valoriser l'image du quartier et renforcer son attractivité : en embellissant les espaces collectifs (fleurissement participatif, investissement temporaire qualitatif des friches,...), en multipliant les actions et évènements qui rayonnent au-delà du quartier, en favorisant la mixité des publics dans les équipements et les associations du quartiers,...



QUARTIER ETOUVIE

Etouvie

Présentation du territoire



Le quartier d'Etouvie situé à l'ouest de la ville, est le quartier prioritaire le plus **enclavé**, bordé au Nord par la Somme, à l'ouest par la rocade, situé en contrebas et à l'arrière d'une rangée de maisons qui longent la route principale. Conçu à l'origine comme un **parc habité**, le quartier fonctionne comme un **petit village**, uniquement relié à la ville par une ligne de bus à haut niveau de service.

Le quartier est composé essentiellement de logements collectifs sociaux et marqué à son entrée par l'imposant bâtiment des Coursives qui a lui seul compte 362 logements. Le bailleur majoritaire y a entrepris d'importantes **réhabilitations** et le projet de rénovation urbaine devrait opérer une transformation majeure avec la **démolition emblématique des Coursives**.

C'est le quartier le plus pauvre d'Amiens, mais aussi le plus jeune. S'y concentre une **population aux multiples difficultés**, et le quartier n'échappe pas aux **problématiques de sécurité** et de délinquance qui dégradent les conditions de vie des habitants.

Le quartier dispose cependant de certains atouts : un riche patrimoine arboré, la proximité du fleuve et d'un grand parc, une bonne desserte en transport en commun, des écoles pour la plupart neuves ou récemment rénovées, une école de musique, un centre de formation, et **des associations locales investies** pour les habitants. La nouvelle médiathèque, l'aménagement d'un pôle de services, la construction d'un pôle santé vont compléter cette offre. L'offre commerciale est en revanche jugée insuffisante par les habitants.

CHIFFRES CLES

7 007 habitants

Part des 0/24 ans :
= 45,4%

Part des familles monoparentales :
↗ 39%

Part des étrangers :
= 15,9%

Taux de pauvreté :
↗ 57%

Revenu médian disponible :
↗ 12 800€

Taux d'emploi :
↗ 36,9%

Part des emplois précaires parmi les emplois :
↘ 34,4%

Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi :
= 40,9%

Part population sans diplôme :
↘ 44,5 %

Sources : SIG-Ville et INSEE

Etouvie

Les priorités

1

Permettre un cadre de vie agréable : En s'appuyant sur la dynamique de changement impulsée par le renouvellement urbain, contribuer à rendre le quartier plus attractif en favorisant les temps de convivialité dans des espaces entretenus tout en prenant soin de proposer des logements adaptés aux profils des foyers,...

2

Assurer la sécurité pour chacun : Permettre à chacun de pouvoir être présent dans l'espace public en luttant contre les incivilités et les mauvais usages des équipements publics,...

3

Améliorer l'accès à la santé : En accompagnant les actions de prévention et de dépistage proposées par le droit commun et favorisant la prise en charge des problèmes de santé des habitants,...

4

Soutenir l'accès à l'emploi : Améliorer l'employabilité des habitants les plus fragiles en contribuant à lever les freins d'accès au marché du travail par un meilleur travail en réseau des partenaires de l'insertion et la formation des publics,...

5

Favoriser l'accès aux droits : En permettant le développement de la médiation numérique dans des espaces adaptés afin de permettre aux habitants de dépasser les difficultés générées par la dématérialisation des démarches administratives et in fine de contribuer à leur autonomie,...

6

Contribuer au lien social : En soutenant les actions qui contribuent à favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnalité, en recensant et en faisant connaître les événements qui sont proposés sur le secteur et qui sont à destination des personnes les plus isolées. Enfin en imaginant de nouvelles manières d'investir les espaces publics afin de faciliter leurs accès aux publics qui ne les occupent plus,...



QUARTIER **PIERRE ROLLIN**

Pierre Rollin

Les priorités

1

Faciliter l'accès au droit et aux services : en profitant du renouvellement urbain pour créer une signalétique qui facilite le repérage des lieux ressources, en développant les permanences des acteurs sociaux, en diffusant l'offre de services existante par le biais de canaux innovants,...

2

Lutter contre la précarité alimentaire : en développant l'agriculture urbaine, en proposant des distributions et marchés solidaires réguliers, en étudiant l'opportunité d'implanter une épicerie sociale, en multipliant les propositions pédagogiques autour de l'éducation à l'alimentation, en structurant un réseau de partenaires autour de l'alimentation,....

3

Favoriser les rencontres et le lien social entre les habitants : en aménageant des lieux de convivialité accessibles à tous, en proposant des temps forts intergénérationnels réguliers, en inventant de nouvelles manières d'investir les espaces publics, en soutenant les coopérations inter-associatives,...

4

Améliorer les conditions de logement : en formalisant des échanges réguliers avec les bailleurs, en développant les actions de sensibilisation aux éco-gestes et au bon usage des équipements, en accueillant les nouveaux arrivants,...

5

Améliorer l'accompagnement des jeunes : en coordonnant les offres existantes via l'animation d'un réseau de partenaires, en complétant ces propositions par la création d'un lieu pour les jeunes, en soutenant les actions de coéducation, ...

6

Améliorer le cadre de vie des habitants : en développant les actions de sensibilisation à la gestion des déchets, en travaillant sur la mise en place du tri sélectif, en augmentant le nombre de bacs de collecte ou de compost, en accompagnant les habitants vers des usages éco-citoyens, en renforçant l'entretien du quartier, ...

7

Permettre un accès aux soins de proximité : en reconstituant un réseau de professionnels de santé, en proposant des forums santé réguliers sur l'espace public, en sensibilisant les habitants à l'importance de la prévention, notamment avec les acteurs de la petite enfance, ...



QUARTIERS
SALAMANDRE
MARCEL PAUL

Salamandre – Marcel Paul

Les priorités

1

Sécuriser l'espace public : en renforçant la présence des acteurs de médiation et prévention, en associant les jeunes à la mise en place d'actions entre la police et la population, en multipliant les actions de prévention autour de la sécurité routière, ...

2

Lever les freins sociaux pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants : en multipliant les dispositifs d'apprentissage du français, notamment à visée socio-professionnelle, en créant un espace ressource sur l'accès au droit, et en la faisant vivre grâce à des permanences d'acteurs du social, de la santé et de l'insertion socio-professionnelle

3

Favoriser le vivre-ensemble : en favorisant les espaces de rencontre pour les publics, en soutenant la mixité de genre dans les lieux ressources du quartier, en créant un espace d'accueil inconditionnel pour la jeunesse, en incluant les seniors dans la vie sociale, en intégrant les primo-arrivants,...

4

Soutenir les familles dans leur rôle parental : en formalisant un réseau d'acteurs éducatifs, en développant un lieu d'accueil-enfants-parents dans un lieu ressource du quartier, en accueillant des permanences de la Maison des Adolescents,...

5

Favoriser la mobilité des habitants hors de leur quartier : en aménageant des vélos-routes, des parcours piétons sécurisés, en équipant le quartier de stations-vélos, en sensibilisant les habitants à la mobilité douce, ...

6

Améliorer l'image du quartier en modernisant les équipements et en améliorant son entretien : en revalorisant les espaces publics via des projets portés par les habitants, en accompagnant les habitants dans l'appropriation des projets des équipements rénovés, en les incitant à s'investir dans l'entretien de leur environnement naturel et verdoyant,...



QUARTIER
PHILEAS LEBESGUE
CONDORCET

P. Lebesgue et Condorcet

Les priorités

- 1 Pacifier l'espace public :** en réinventant les actions de médiation nomade, en renforçant le lien entre les habitants et la police, en accompagnant des usages plus sécurisés des axes routiers,...
- 2 Soutenir les familles dans leur rôle parental :** en animant un réseau structuré d'acteurs éducatifs pour les 0-25 ans, en développant les lieux d'accueil de la jeunesse et parents-enfants, en proposant des solutions innovantes pour du répit parental,...
- 3 Favoriser le vivre-ensemble :** en soutenant les coopérations inter associatives, en coordonnant les actions d'animation et de convivialité sur le territoire, en expérimentant de nouvelles manières d'investir l'espace public,...
- 4 Favoriser la mobilité des habitants hors de leur quartier :** en recensant et faisant connaître l'offre d'accompagnement à la mobilité existante, en proposant des ateliers réguliers sur les différentes formes de mobilité, en soutenant les nouveaux usages autour de la mobilité douce,...
- 5 Lever les freins sociaux pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants :** en structurant les offres existantes au niveau de l'apprentissage du français et en les coordonnant dans une logique de « parcours », en faisant connaître les nouveaux dispositifs permettant de lever le frein du mode de garde des enfants,...
- 6 Valoriser l'image du quartier :** en favorisant la mixité sociale lors d'événements attractifs sur le quartier, en mettant en valeur les futurs équipements du quartier, via des temps forts intergénérationnels, en embellissant les espaces collectifs,...



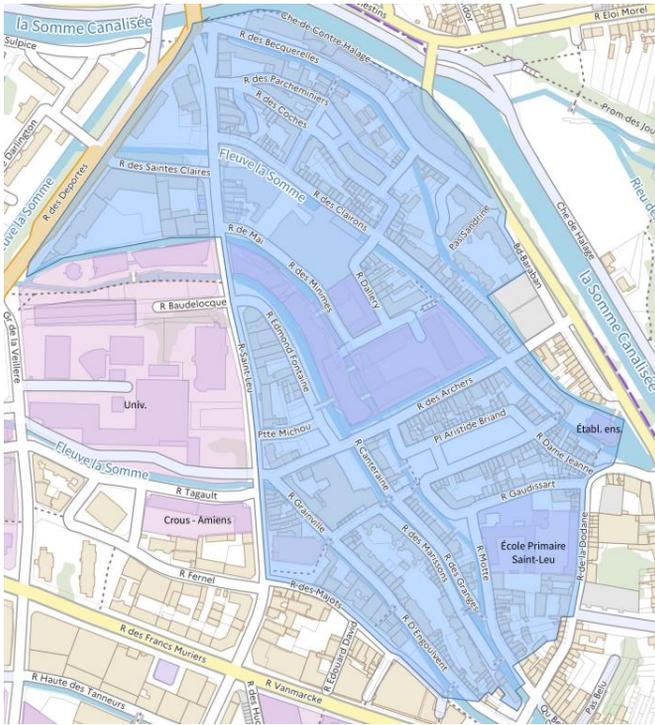
QUARTIER

LES

PARCHEMINIERS

Les Parcheminiers

Présentation du territoire



Le quartier Les Parcheminiers correspond à une partie du quartier Saint Leu, un **quartier central, historique et festif** où se trouvent de nombreux bars et restaurants et plusieurs **pôles universitaires**.

Composé d'un **habitat diversifié** : ancien/récent, social/privé, individuel/collectif, il concentre cependant des **poches de pauvreté enclavées** au sein d'un tissu urbain très dense et peu accessible. Le quartier est marqué par la présence de nombreux bras de la Somme, ses petites maisons colorées, ses rues pavées étroites, qui en font un **site touristique** prisé. Le festival d'art urbain Iconic qui y prend place depuis quelques années renforce cette attractivité et met davantage en valeur les îlots d'habitat social. **Doté d'équipements culturels** d'envergure métropolitaine, **l'offre en matière d'emploi et d'accompagnement social reste insuffisante au regard des besoins**.

Entré en géographie prioritaire en 2015, un espace de vie social a tout de même pu se créer avec l'aménagement d'un pôle associatif. Le travail engagé sur le volet éducation et parentalité est plébiscité par les personnes concernées.

Les habitants notent également des avancées concernant la réduction des **nuisances nocturnes**, principales source de mécontentement, mais les jugent toujours insuffisantes. Ce sujet reste donc pour eux une priorité.

CHIFFRES CLES

1 804 habitants

Part des 0/24 ans :
↗ **53,8%**

Part des familles monoparentales :
↘ **33,4%**

Part des étrangers :
↗ **13,9%**

Taux de pauvreté :
↗ **49%**

Revenu médian disponible :
↘ **13 970€**

Taux d'emploi :
↗ **38,3%**

Part des emplois précaires parmi les emplois :
↗ **35,1%**

Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi :
↘ **12,3%**

Part population sans diplôme :
↘ **32,1 %**

Sources : SIG-Ville et INSEE

Les Parcheminiers

Les priorités

1

Permettre un cadre de vie agréable : En favorisant l'accès à l'information sur les travaux d'aménagement et les nouvelles constructions, permettre aux habitants du quartier d'être des acteurs de l'évolution du cadre de vie de leur quartier,...

2

Assurer la tranquillité publique: En contribuant à réduire les nuisances nocturnes et en favorisant l'articulation entre les besoins des familles en termes de tranquillité et les animations liées à la présence des commerces,...

3

Améliorer l'accès à la santé : En accompagnant les actions de prévention et de dépistage proposées par le droit commun et favorisant la prise en charge des problèmes de santé des habitants,...

4

Soutenir l'accès à l'emploi : Améliorer l'employabilité des habitants les plus fragiles en contribuant à lever les freins d'accès au marché du travail par un meilleur travail en réseau des partenaires de l'insertion et la formation des publics,...

5

Favoriser l'accès aux droits : En permettant le développement de la médiation numérique dans des espaces adaptés afin de permettre aux habitants de dépasser les difficultés générées par la dématérialisation des démarches administratives et in fine de contribuer à leur autonomie,...

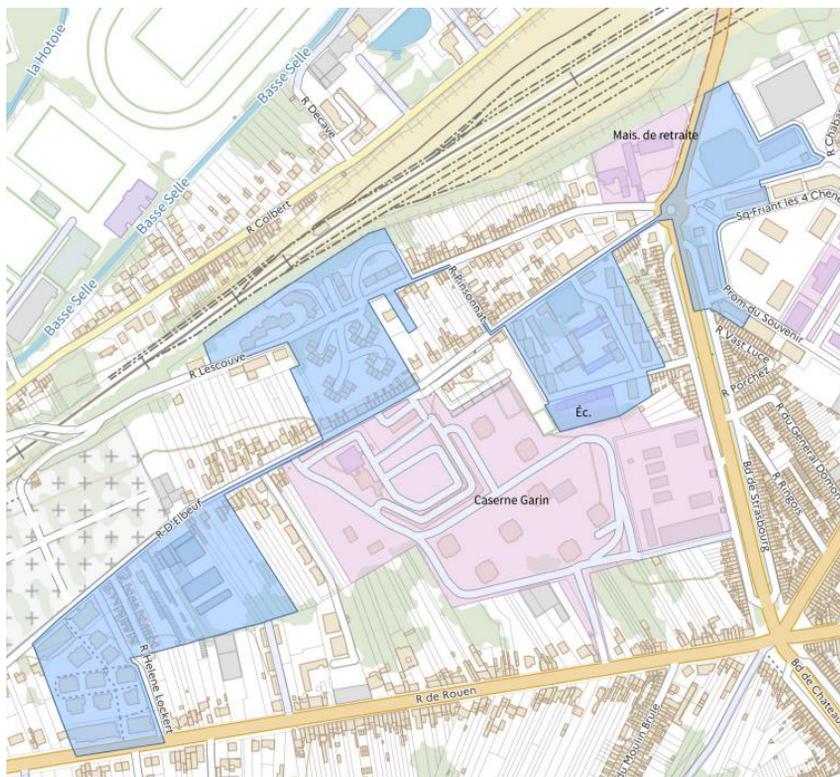
6

Contribuer au lien social : En soutenant les actions qui contribuent à favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnalité, en recensant et en faisant connaître les événements qui sont proposés sur le secteur et qui sont à destination des personnes les plus isolées. Enfin en imaginant de nouvelles manières d'investir les espaces publics afin de faciliter leurs accès aux publics qui ne les occupent plus,...

QUARTIER
ELBEUF
LESCOUVÉ

Elbeuf - Lescouvé

Présentation du territoire



Le quartier est délimité au Nord par la voie ferrée et structuré autour de 2 longues rues : la rue Lescouvé et la rue d'Elbeuf, se rejoignant au carrefour des 4 Chênes où se situent des **équipements structurants** : pôle associatif de la briqueterie, jardin du bout de la rue, salle du MicMac, Espace de vie social « la maison du colonel », gymnase, dojo,...A l'est, après le cimetière, la ville se termine, et à l'ouest démarre le boulevard extérieur qui ceinture la partie sud de la ville. En son centre, la gendarmerie, espace protégé et clos, occupe une surface conséquente. **Mixant habitat privé et public, habitat collectif et individuel**, le quartier vécu fonctionne en une **succession de poches d'habitat dont certaines sont particulièrement dégradées socialement**. L'école du quartier est rattachée au Réseau d'Éducation Prioritaire du collège Edouard Lucas. Le quartier dispose d'un centre social depuis 2016. Il était territoire CUCS priorité 1 avant 2014 et a perdu son statut de quartier politique de la ville en 2015, avec la refonte de la géographie prioritaire. Depuis la situation sociale ne s'est pas améliorée. Le **niveau de vie des habitants est très bas**, les problématiques sociales nombreuses et diverses, avec une **population qui se sent « isolée »**.

Dans le périmètre du quartier prioritaire sont intégrés **principalement les logements sociaux**, ce qui explique son « profil » morcelé. Les poches d'habitat social s'égrainent en effet le long des 2 rues principales.

CHIFFRES CLES

1 234 habitants

Part des 0/24 ans :
37,4%

Part des familles monoparentales :
44,4%

Part des étrangers :
12,1%

Taux de pauvreté :
47%

Revenu médian disponible :
14 510€

Taux d'emploi :
42,5%

Part des emplois précaires parmi les emplois :
25,8%

Part population sans diplôme :
51,2 %

Elbeuf - Lescouvé

Les priorités

1

Lutter contre la précarité sous toutes ses formes: par le soutien des initiatives des habitants autour de l'alimentation et des vêtements, notamment,...

2

Rompre l'isolement en favorisant le vivre ensemble: par des temps et des espaces de convivialité, et plus d'actions intergénérationnelles,...

3

Améliorer et faciliter l'accès et l'accessibilité aux droits

et aux services: en développant des permanences et "l'aller vers", en rendant plus visible et lisible l'offre de services renforcée et de proximité, en ayant une attention particulière, aussi, sur l'accès à la langue française des familles primo-arrivantes, et en soutenant les parents dans leur rôle éducatif,...

4

Renforcer le suivi des enfants de la naissance à leur

entrée dans la vie active : avec le déploiement, par exemple, de parcours, individuels, dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative,...

5

Améliorer l'entretien, la gestion du quartier et pacifier

les espaces publics : à partir d'une dynamique participative fondée sur des marches exploratoires, et du renforcement de la coopération des acteurs de la prévention, de l'animation, de la médiation et de l'action sociale,...



➤ CADRE OPERATIONNEL

APPROCHE THEMATIQUE

APPROCHE TERRITORIALE

Un contrat pour Coordonner les actions de la politique de la ville et du droit commun

Selon l'article 1er de la loi pour la ville et la cohésion urbaine (Lamy - 2014), « la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, emploi, développement économique, éducation, urbanisme, culture, sécurité, mobilité, etc...) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers.

Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État et de chaque niveau des collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune et apportent leur contribution au contrat de ville.

Cette mobilisation du droit commun reste un enjeu majeur pour améliorer la qualité de vie des habitants et considérer les quartiers comme faisant pleinement partie du territoire.

En complément l'État, Amiens Métropole, et la région disposent de crédits « Politique de la ville » qui relèvent de budgets spécifiques. Ces crédits seront uniquement fléchés vers les quartiers en difficulté, définis dans le périmètre des quartiers prioritaires.

Aussi, l'actuel Contrat de ville permet de mieux identifier le droit commun correspondant aux enjeux et aux défis identifiés pour chaque territoire amiénois.

Par exemple, un territoire dont les grandes priorités sont « lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des habitants », « faciliter l'accès aux droits et aux services » ou « promouvoir la réussite des jeunes » ... devra pouvoir mobiliser le droit commun relevant de l'emploi, de l'éducation, de la jeunesse, etc ...

L'Engagement Quartiers 2030 de ce nouveau contrat de ville consiste donc à organiser les politiques au mieux pour renforcer la mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires, qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques, et à les compléter ensuite par des crédits spécifiques.

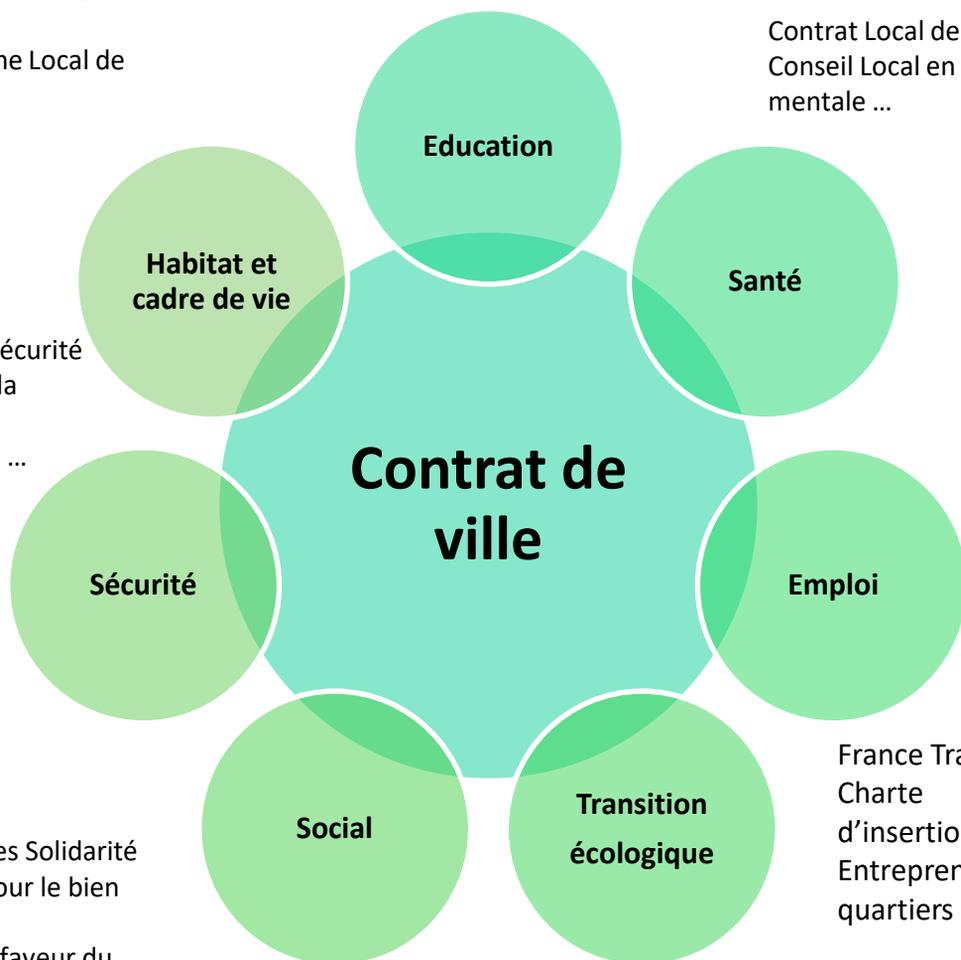
Un contrat pour Coordonner les actions de la politique de la ville et du droit commun

Projets de
rénovation urbaine
Gestion urbaine de
proximité
Conventions TFPB
bailleurs
Programme Local de
l'habitat...

Dispositif de Réussite éducative
Contrat Local d'accompagnement à la scolarité
Réseau d'Appui et d'Aide à la Parentalité
Cités éducatives
Réseaux d'éducation prioritaire
Le Pacte Educatif Global ...

Contrat Local de santé
Conseil Local en santé
mentale ...

Conseil Local de sécurité
et prévention de la
délinquance
Cellules de veilles ...



Sécurité

Emploi

Social

Transition
écologique

Pacte des Solidarité
Pacte pour le bien
vivre
Plan en faveur du
pouvoir d'achat
Maisons France
Services ...

Contrat de relance et de transition
écologique
Projet Alimentaire Territorial ...

France Travail
Charte
d'insertion
Entrepreneuriat
quartiers 2030 ...

Les 11 défis à relever

↗ communs à tous les QPV d'Amiens métropole et issus de la concertation locale

A l'issu des ateliers de co-construction des projets de quartiers avec l'ensemble des partenaires, une mise en commun des réflexions a permis d'identifier 11 défis sur lesquels les partenaires du contrat de ville s'engagent à se mobiliser selon leur champs de compétences et en fonction de leur moyens disponibles. Ils forment le socle stratégique thématique du contrat de ville.

1	Lutter contre la précarité financière, alimentaire et énergétique
2	Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des habitants
3	Faciliter l'accès aux droits et aux services
4	Promouvoir la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans
5	Soutenir les familles dans leur rôle parental
6	Améliorer la prise en charge des problématiques de santé des habitants
7	Rompre l'isolement en favorisant le vivre ensemble, le lien social et le pouvoir d'agir des habitants
8	Améliorer le cadre de vie et les conditions de logements
9	Favoriser la tranquillité dans l'espace public
10	Valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants et renforcer leur attractivité
11	Contribuer à l'ouverture et la mobilité des habitants

Chaque défi fait l'objet d'une présentation générale ci-après et d'une présentation détaillé dans l'annexe B « Livret Approche thématique du nouveau contrat de ville ».

Défi 1

Lutter contre la précarité financière, alimentaire et énergétique

La précarité alimentaire, énergétique et financière entraîne des problèmes de santé liés à une alimentation inadéquate, creuse les écarts socio-économiques et conduit à l'isolement social. Pour y remédier, des politiques visant à améliorer l'accès à une alimentation saine, à réduire la précarité énergétique et à renforcer les filets de sécurité financière sont nécessaires, tout en favorisant l'inclusion sociale et économique des habitants.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...

Faciliter l'accès à une alimentation saine : en développant l'agriculture urbaine et les circuits courts, en proposant une offre de qualité à des prix maîtrisés, en proposant des ateliers de sensibilisation et de cuisine,...

Précarité alimentaire

Aider les ménages à maîtriser leur budget : en proposant des ateliers collectifs et des accompagnements individuels sur la gestion de son budget, en sensibilisant sur la réduction du gaspillage, en développant des actions favorisant le réemploi et l'entraide (friperie solidaire, repair café, réseaux d'échanges de biens et de savoirs...),...

Précarité financière

Réduire le coût de l'énergie : en améliorant la performance énergétique des logements, en développant les énergies renouvelables, en sensibilisant aux gestes favorisant la maîtrise des énergies

Précarité énergétique



Projet phare



Ferme urbaine à Etouvie

Une microferme urbaine sera développée sur la plaine Varlin à Etouvie sur environ 10000m². L'objectif est d'y faire du maraichage, d'y implanter un verger conservatoire et d'y proposer des actions à destination de la population. Son installation est prévue à l'horizon 2026.

Carte de la plaine Varlin



Défi 2

Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des habitants

L'insertion sociale et par extension professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu majeur pour lutter contre le chômage et la précarité. Ces quartiers connaissent souvent des taux de chômage élevés en raison de discriminations à l'embauche, d'un manque de réseaux professionnels et de formations inadéquates. Il est donc crucial de développer des programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail et d'encourager les entreprises à recruter localement. L'accompagnement personnalisé et le mentorat peuvent également jouer un rôle clé pour renforcer les compétences et l'employabilité des habitants. En favorisant l'accès à l'emploi, on contribue à l'autonomie et à l'intégration sociale des habitants.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...



Permettre la levée des freins périphériques d'accès à l'emploi des habitants : en développant la mobilité des habitants, en leur permettant d'acquérir la maîtrise des savoirs de base et de la langue française, en facilitant la garde d'enfants,...

Insertion sociale



Permettre l'accès à l'emploi durable et non précaire : en faisant découvrir et en formant aux métiers en tension, en adaptant l'accompagnement des demandeurs d'emploi à leur besoins et à ceux du territoire, en favorisant les rencontres entreprises/habitants,...

Insertion professionnelle



Soutenir l'entrepreneuriat et le développement de l'économie sociale et solidaire: en soutenant et développant les structures d'insertion, en accompagnant les créateurs d'entreprises, en animant des réseaux et en promouvant le monde de l'entreprise,...

Développement économique



Expérimentation

Accompagnement Rénové des bénéficiaires du RSA sur les Quartiers Nord en 2024

Piloté par l'Etat et déployé par France Travail et le Conseil départemental de la Somme, l'expérimentation est menée en 2024 et s'inscrit dans la perspective d'enrichir une future loi travail.

Ambition :

Accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires du RSA en proposant un accompagnement plus rapide et renforcé

1870
allocataires du RSA
concernés sur le
territoire
19 ETP
supplémentaires


PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité


somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL


France
Travail

○ Réduire les délais de prise en charge

○ Simplifier le parcours des allocataires

○ Renforcer et intensifier l'accompagnement

○ Améliorer la coopération entre acteurs

○ Déployer de nouveaux outils numériques

○ Coordonner la relation Entreprises

Défi 3

Faciliter l'accès aux droits et aux services

L'accès aux droits et aux services ressort comme une priorité pour les habitants des quartiers prioritaires, comme pour les acteurs qui y travaillent. L'accès au droit et aux services permet de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées mais certains habitants n'ont pas recours à l'intégralité de leurs droits à cause de différents freins (administratif, langue, manque d'information, isolement, rupture numérique...). Au-delà des freins individuels, les partenaires relèvent la multiplicité des acteurs et dispositifs comme principales difficultés pour les publics comme pour les professionnels. Les enjeux se concentrent ainsi sur la simplification, la communication, l'aller-vers, le numérique.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...

Accès aux droits

Lutter contre le non-recours : en multipliant les démarches d'aller vers et les permanences au plus près des habitants, dans les associations, en pied d'immeubles, en informant et en communiquant de manière adaptée (documents FALC, outils de traduction...),...

Accès aux services

Soutenir et développer les lieux ressources : en aménageant de véritables pôles de services, en déployant France Service sur l'ensemble des quartiers (y compris via des bornes et outils simplifiant les démarches), en implantant des lieux thématiques pour répondre à des besoins spécifiques, ...

Usages numériques

Faire du numérique un atout et non un frein : permettre aux habitants d'avoir accès aux outils numériques, mettre en place des lieux ressources avec des médiateurs numériques, former les habitants pour les rendre autonome,...



Projet phare

De nouveaux pôles de services pour les quartiers Etouvie et Pierre Rollin

Les quartiers d'Etouvie et de Pierre Rollin se verront dotés de véritables Pôles de Services Publics en remplacement des anciennes mairies de secteurs. Ainsi, le futur PSP d'Etouvie accueillera (en 2028) sur environ 1000m² : une mairie de secteur, une maison France Services, la Mission Locale, la MDSI ...



Défi 4

Promouvoir la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans

La réussite éducative se définit comme l'ensemble des conditions et des résultats permettant à un enfant et un jeune de s'épanouir pleinement dans son parcours de vie, en acquérant les compétences nécessaires pour s'intégrer dans la société et réussir sa vie professionnelle. Elle vise à garantir que chaque enfant, chaque jeune, quels que soient son origine sociale, son environnement ou ses capacités, puisse développer ses talents, accéder à un apprentissage de qualité, et être accompagné dans la construction de son projet de vie.

Les conditions socio-économiques défavorables, le manque de ressources éducatives, un moindre soutien parental, la manque de modèles positifs et d'ambition, l'accès limité à des activités en dehors de l'école, les phénomènes de stigmatisation ou encore un environnement de vie qui peut être vécu comme stressant, sont autant de freins possibles impactant les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires dans leurs parcours de réussite. C'est pourquoi il est indispensable que l'ensemble de la communauté éducative œuvrent en cohérence et complémentarité pour accompagner la réussite des enfants et des jeunes et éviter les ruptures de parcours.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...

Réussite scolaire

Conforter le rôle de l'école : en améliorant le suivi personnalisé des élèves, en encourageant l'ambition scolaire, en renforçant les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires, en recherchant une meilleure mixité sociale et scolaire,...

Réussite éducative

Promouvoir la continuité éducative : en favorisant la socialisation précoce des enfants, en luttant contre le décrochage scolaire, en articulant temps scolaires, périscolaires, extrascolaires, en promouvant l'éducation artistique et culturelle, en développant la pratique sportive, en diffusant, la culture scientifique

Réussite socio-professionnelle

Ouvrir les champs des possibles : en favorisant la mobilité et les rencontres, en luttant contre l'illettrisme et l'illectronisme, en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes sans qualifications, en créant des liens avec le monde du travail, en promouvant la citoyenneté et le pouvoir d'agir,...



Projet phare

Rénovation du collège Rosa Parks à Etouvie



Projet de nouvelle Cité Educative Pour les 3 QPV du Sud Est de la ville

Défi 5

Soutenir les familles dans leur rôle parental

L'accompagnement à la parentalité apparaît comme une priorité dans les quartiers Politique de la Ville, afin de répondre aux enjeux de prévention des troubles précoces de la relation enfants-parents, et de sécurisation des liens affectifs au sein de la famille. La valorisation des compétences parentales sera le socle commun d'une politique de soutien à la parentalité engagée, tout en rendant lisibles les dispositifs existants et le maillage partenarial du territoire.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...



Soutenir les liens enfants-parents : en multipliant les espaces d'accueil, d'écoute, et de dialogue, en réfléchissant avec les parents à des réponses adaptées aux besoins de chaque membre de la famille, en orientant vers des professionnels qualifiés (PMI, LAEP, RPE, multi-accueils, Maison des Adolescents...), en développant les permanences,.....

Des lieux ressources



Permettre aux familles un répit parental : en inventant de nouveaux modes d'accueil qui proposent à la fois des actions éducatives à destination des enfants, mais aussi des ateliers ressources pour les parents (bien-être, sorties, séjours...), afin de sensibiliser les parents aux impacts des violences éducatives ordinaires et de prévenir les risques de burn-out parental, ...

De smodes de gardes innovants



Favoriser le pouvoir d'agir des parents : en formalisant un système d'échange de services, en soutenant les initiatives de pair-aidance et d'entraide, en structurant les solidarités de proximité (élaboration d'un guide des ressources locales, création d'un réseau de parents proposant des solutions de garde d'enfants, de co-voiturage, de troc de vêtements et jouets, une ligne d'écoute téléphonique...)...

Des parents acteurs



Projet phare

La création d'une Maison des 1000 premiers jours à Amiens

La Ville d'Amiens s'apprête à accueillir un lieu dédié au soutien à la parentalité, permettant l'information et l'accompagnement des parents et futurs parents au cours des 1000 premiers jours de leur enfant. Ce projet facilitera le travail en complémentarité des professionnels de la petite enfance, ainsi qu'un plan d'action concerté sur le territoire.



Défi 6

Améliorer la prise en charge des problématiques de santé des habitants

Les habitants des quartiers prioritaires font face à des enjeux de santé spécifiques liés à des conditions de vie souvent précaires. Ces quartiers connaissent un accès limité aux services de santé, avec une moindre densité de professionnels et d'infrastructures médicales. Le cumul de facteurs comme la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le chômage et des logements insalubres impactent négativement leur état de santé. Les maladies chroniques (diabète, hypertension), les souffrances psychiques y sont plus fréquents. Par ailleurs, le recours aux soins est souvent retardé en raison de barrières financières, linguistiques et culturelles, aggravant les inégalités sociales.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...



Permettre aux habitants d'accéder aux soins plus facilement : en renforçant la présence de professionnels médicaux et paramédicaux sur les quartiers, en facilitant l'accès aux infrastructures existantes, en développant des initiatives de santé en allant vers les publics les plus vulnérables et éloignés...

Accès aux soins



Renforcer les campagnes et actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé, y compris en santé mentale : En encourageant la médiation en santé ou par les pairs mais aussi la participation citoyenne; En mettant en place des programmes de dépistages, des séances d'information auprès de tous les publics concernés (et particulièrement des femmes); En favorisant l'activité physique adaptée, et en facilitant l'accès à une alimentation équilibrée ; en promouvant la santé mentale et notamment des jeunes

Prévention



Projets phares

Nouveaux pôles médicaux

Dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, 3 projets visant à améliorer l'accès aux soins sont prévus dans les QPV : la construction d'un pôle médical neuf à Marivaux, la construction d'un pôle médical neuf à Etouvie et la création de 4 cellules d'activité destinées à accueillir des services de soins (en RDC du programme de logement Clesence au Colvert).



Nouveau Contrat Local de santé pour 2024/2028
Cf annexe B

Exemple du pôle médical à Marivaux :



L'AMSOM porte un projet de nouveau pôle médical à Marivaux pour répondre au besoin croissant de la population (vieillissante) du secteur. Ce pôle accueillera à minima une pharmacie, un cabinet infirmier et un kinésithérapeute.

Défi 7

Rompre l'isolement en favorisant le vivre ensemble, le lien social et le pouvoir d'agir des habitants

Les difficultés sociales que connaissent les habitants des quartiers prioritaires agissent souvent comme un frein à l'ouverture hors de leur sphère familiale et contribuent à l'isolement des foyers les plus fragiles. Ce phénomène de repli sur soi est très souvent à l'origine d'autres problématiques qui s'expriment sur ces territoires (sentiment d'insécurité, non recours aux droits, difficulté d'insertion sociale et professionnelle). Pourtant la volonté de s'engager des habitants dans la vie de La cité se révèle très souvent lorsque les initiatives citoyennes sont accompagnées par les acteurs de proximité qui œuvrent au quotidien à maintenir le lien social et à faire des habitants des contributeurs du mieux vivre ensemble. C'est pourquoi les actions contribuant à l'interculturalité, l'intergénérationnalité et au soutien des initiatives des citoyens engagés seront des outils qui devront nous permettre de relever le défi du vivre ensemble et de la lutte contre toutes les formes d'isolement sur ces territoires où la diversité des origines doit pouvoir être un atout et un vecteur de réussite pour tous.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...

Lutte contre l'isolement

Soutenir le pouvoir d'agir des habitants : en accompagnant les habitants sur toutes formes de projets participatifs, en encourageant et en valorisant toutes les initiatives citoyennes, en favorisant la participation des habitants aux espaces de concertation sur la politique de la ville,...

Initiatives citoyennes

Favoriser le mieux vivre ensemble: en contribuant au maillage territoriale des acteurs associatifs et institutionnels tel que les EVS et centres sociaux, qui tissent le lien social au quotidien. En soutenant les initiatives solidaires, les projets interculturels et intergénérationnels en valorisant la diversité et toutes les actions favorisant l'inclusion

Animations de quartiers

Multiplier les animations et actions de partage sur les quartiers : en soutenant les actions de proximité, en proposant une offre d'animations variées l'été et pendant les vacances, couvrant l'ensemble des territoires et des publics,

Projet phare De nouveaux locaux pour les centres sociaux

Après la construction d'un nouveau local pour le centre social Alco lors du précédent contrat de ville (dans le cadre de la rénovation urbaine), 2 autres centres sociaux vont pouvoir bénéficier de nouveaux locaux, CAPS (pour l'intégralité du centre) et Elbeuf (extension/rénovation). Ces nouveaux locaux permettront d'offrir de bonnes conditions d'accueil des habitants, mais aussi de développer de nouvelles activités, et une nouvelle offre de services en permettant la venue des partenaires (permanences, ateliers,...).



Défi 8

Améliorer le cadre de vie et les conditions de logements

De bonnes conditions de logements et un cadre de vie agréable et sécurisant contribuent au bien-être des habitants. Malgré leurs disparités, beaucoup de quartiers prioritaires sont majoritairement composés d'habitat social collectif vieillissant et dispose d'espaces publics peu qualifiés. C'est pourquoi une intervention majeure pour réhabiliter les logements a été engagée, sur l'ensemble des quartiers prioritaires d'Amiens, et pour les 3 quartiers en rénovation urbaine, elles s'accompagnent de projets urbains ambitieux qui vise à transformer durablement la physionomie des quartiers. En créant des espaces publics de qualité, en rénovant et construisant des logements performants et répondant aux attentes des habitants dans leur conception, il s'agit aussi de rendre le quartier plus attractif et plus désirable et ainsi pouvoir réussir l'objectif de mixité sociale. La prise en compte des enjeux de sécurité et de gestion font également l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer de la pérennité des investissements réalisés .

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...



Logements

Améliorer et diversifier les logements : en réhabilitant les logements aussi bien publics que privés, en construisant de nouveaux programmes de logements adaptés aux attentes et besoins des habitants,...



Aménagements urbains

Renforcer l'attractivité et permettre le désenclavements des quartiers : en requalifiant les espaces publics structurants, en végétalisant et sécurisant les espaces publics et résidentiels, en recréant des liaisons et des voies pour délimiter et desservir les nouveaux îlots,...



Gestion et entretien

Améliorer la qualité de vie au quotidien et sur le long terme : en optimisant la gestion et l'entretien, en intégrant les enjeux de gestion dès la conception des projets, en accompagnant les changements d'usages, en sensibilisant au respect du cadre de vie,...



Projet phare Cœur des quartiers Nord

Le renouvellement urbain est particulièrement intense sur la centralité (Colvert/ Pigeonnier) où 4 démolitions permettent une forte diversification du logement.

Un centre commercial et des locaux d'activités neufs sont implantés dans un schéma urbain cohérent.

Au cœur duquel , la place centrale du quartier deviendra un parc urbain attractif sur 18000m²..



Défi 9

Favoriser la tranquillité dans l'espace public

Dans le cadre de l'élaboration des grands principes de « quartier 20230 », les services de l'Etat ont pu mener des ateliers de concertation qui ont laissé apparaître que la tranquillité dans les espaces publics était l'un des principaux défis pour les habitants des quartiers prioritaires. Pour les acteurs de la politique de la ville d'Amiens métropole, la pacification des espaces publics s'est également inscrit comme un enjeu important pour ce nouveau contrat de ville. Le sentiment d'insécurité souvent exprimé par les habitants est très souvent un frein au vivre ensemble. La réappropriation des espaces collectifs et l'investissement des nouveaux équipements par les habitants feront partie des défis à relever

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...



Lutter contre les mauvais usages des équipements et des espaces publics : En s'appuyant sur le fonctionnement du CLSPD, il s'agira de mobiliser les partenaires dans le développement d'actions qui auront vocation à redonner aux équipements leurs usages initiaux

Changeement des usages



Accompagner l'investissement des nouveaux équipements par les habitants et les partenaires: En accompagnant l'utilisation des nouveaux espaces et équipements créés sur les quartiers via des actions de sensibilisation, d'appropriation (opérations de rénovation urbaine, budgets participatifs,...)

Appropriation des nouveaux espaces



Définir une stratégie d'animation des territoire : En faisant des espaces publics des lieux d'expression artistique et culturelle, en animant les équipements publics par des temps festifs, en construisant une stratégie globale d'occupation de l'espace public

Occupation des espaces



Projet phare

Création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Fort du diagnostic local de sécurité qu'Amiens métropole à conduit en 2022, la création d'un CLSPD doit pouvoir permettre l'articulation des actions des partenaires qui œuvrent à la tranquillité publique. Les quartiers prioritaires de la ville bénéficieront pleinement de ce nouvel organe de coordination.



Défi 10

Valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants et renforcer leur attractivité

Les différents projets conduits dans le cadre de la rénovation urbaine auront permis de changer profondément la physionomie des QPV de la métropole. Pourtant alors que le sentiment d'appartenance des habitants à ces quartiers est souvent constitutif de leurs identités, ils continuent à souffrir de certains stigmates qui peuvent les handicaper dans différents volets de leur vie. Aussi la valorisation de l'image des QPV et de leurs habitants constituera un défi de ce nouveau contrat de ville.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...

Promouvoir des parcours de réussite des habitants:

En collaboration avec les acteurs de proximité comme les centres sociaux, les EVS et les acteurs de l'entreprenariat, il s'agira d'offrir de la visibilité aux talents et aux potentiels présents sur les QPV,...

Valorisation des habitants

Réhabiliter l'image des quartiers :

En s'appuyant sur la richesse du tissu associatif, des acteurs locaux et de la pluralité des équipements, il s'agira de soutenir et mettre en valeur l'ensemble des actions culturelles, sportives, éducatives....et des projets de rénovation afin de mettre en lumière les atouts des QPV,...

Valorisation du quartier

Contribuer à l'attractivité des QPV:

En développant des partenariats étroits avec le monde de l'entreprise, en favorisant l'installation sur les QPV de nouveaux acteurs, en favorisant la fréquentation des équipements et du quartier par des personnes extérieures,...

Attractivité des QPV



Projet phare : Projet IC.ON.IC

En capitalisant sur le succès du festival IC.ON.IC qui a contribué à valoriser et réhabiliter l'image du quartier des Parcheminiers, la réflexion de poursuivre ce projet sur d'autres secteurs de la ville notamment dans les QPV sera menée lors de ce nouveau contrat de ville



Défi 11

Contribuer à l'ouverture et la mobilité des habitants

La question de la mobilité des habitants des quartiers prioritaires est complexe et les freins varient en fonction du type de publics. Qu'ils soient financiers, psychologiques (isolement, sentiment d'insécurité,...), liés aux infrastructures ou à une offre non adaptée aux contraintes horaires imposées par des rythmes de travail spécifiques, ou encore par manque de pratique (habitants ne sachant pas faire du vélo), ces freins ont une répercussion importante sur la possibilité pour ces habitants d'accéder aux services, à l'emploi, aux équipements et activités hors de leur quartier. C'est pourquoi il apparaît primordial de lever ces freins et de travailler à une offre et un accompagnement adéquat et adapté à chacun. L'ouverture c'est aussi pouvoir sortir de son quartier, aller à la découverte de ce qui se passe ailleurs. C'est en ce sens que les sorties, voyages, passerelles avec les structures extérieures sont à encourager. L'ouverture et la mobilité sont des facteurs clés d'inclusion et de cohésion sociale, permettant de reconnecter ces territoires avec le reste de la ville et de mieux intégrer leurs habitants.

Les partenaires du Contrat de ville, en fonction de leurs compétences, s'engagent à ...

Aides à la mobilité

Lever les freins à la mobilité : en développant le recours aux modes de déplacements doux et alternatifs, en proposant des ateliers de découverte et de pratique, en proposant des accompagnements ciblés voir individualisés en fonction des besoins des habitants, en mobilisant les aides financières existantes,...

Infrastructures

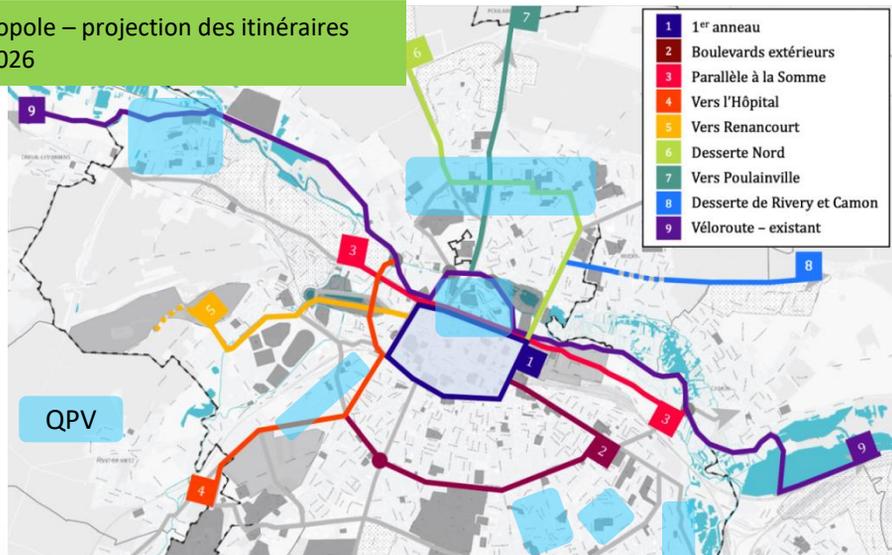
Renforcer les infrastructures : en améliorant la desserte et en recherchant des solutions pour les horaires atypiques (location de 2 roues, plateforme de covoiturage,...), en aménageant des cheminements et voies vélos sécurisantes, en installant des locaux vélo,...

Ouverture vers l'extérieur

Permettre aux habitants de sortir de leur quartier : en soutenant les projets visant à faire connaître et fréquenter les lieux hors du quartier, en incitant les partenariats avec les équipements de la ville, en proposant des sorties et des séjours aux enfants et aux familles,...

Plan Vélo d'Amiens métropole – projection des itinéraires cyclables aménagés en 2026

Des itinéraires cyclables aménagés, bénéficiant signalés, sécurisés et interconnectés, pour favoriser l'usage du vélo depuis les quartiers vers le centre, et le reste de la ville.



Des enjeux transversaux

Les enjeux transversaux s'inscrivent à la fois de manière intégrée, par une prise en compte dans l'ensemble des actions concourant à la mise œuvre du contrat « Engagement Quartier 2030 », mais aussi par le déploiement, chaque fois que nécessaire, de projets spécifiques.

➤ L'égalité femmes / hommes

Politique volontariste, l'égalité femmes hommes s'inscrit sur l'ensemble du territoire national, mais aussi de manière affirmée depuis 2015, au cœur des contrats de ville.

Sont ainsi impulsées et soutenues, avec les dynamiques lancées par le délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la Somme, des actions renforçant l'accès des femmes à l'emploi, aux droits, aux sports et aux services, par exemple. La valorisation des femmes qui résident dans les quartiers, dans la gouvernance associative, la participation citoyenne, l'occupation de l'espace public et du monde politique et économique est essentiel, notamment pour donner envie aux jeunes filles et femmes dans cet engagement, et guider leurs parcours et leur réussite.

Pour rendre plus visible encore l'investissement des pouvoirs publics, l'expérimentation d'un Budget Intégrant l'Égalité (BIE) permet de flécher, dès 2020, en France, 953 actions menées dans les quartiers.

➤ La lutte contre les discriminations

Lutter contre toutes les formes de discriminations, à partir des 25 critères définis par la loi, concernant notamment l'apparence physique, l'âge, l'état de santé, l'appartenance ou non à une prétendue race, ou le lieu de résidence, est une préoccupation réaffirmée par les signataires du contrat.

S'inscrivant notamment en lien avec le défi 3 «faciliter l'accès aux droits et aux services », la prise en compte de cette dimension doit être présente pour chaque action du contrat, que cela soit par exemple en faveur de l'orientation professionnelle des jeunes, ou de l'accès aux soins des personnes qui en restent le plus éloignées.

➤ Le respect des valeurs de la République et de la laïcité

Dans un contexte marqué par des tensions en particulier sur le fait religieux, il est plus que jamais impératif de partager les valeurs de la République.

Dans ce cadre, les outils tels que les formations « Valeurs de la république et Laïcité » (VRL) (initiées depuis 2015 par l'État, pour les agents publics, les professionnels et les bénévoles associatifs) et le Contrat Engagement Républicain, outil formalisant et garantissant l'engagement des partenaires associatifs bénéficiaires de subventions publiques, et d'agrément de l'État, seront poursuivis.

Les moyens pour agir:



Les annexes

Les annexes du contrat de ville comprendront:

- Annexe A : Livret Approche territoriale « Projets de territoire »
- Annexe B : Livret Approche thématique « Défis pour nos quartiers »
- Annexe C : Modalités de la participation citoyenne
- Annexe D : Méthodologie et référentiel d'évaluation
- Annexe E : Conventions locales d'utilisation de l'ATFPB

Les annexes A et B sont conçues comme des **documents évolutifs d'aide au pilotage du contrat**.

- ➔ Elles feront l'objet d'une **mise à jour annuelle** : actualisation des données, points d'avancement sur les réalisations par quartier, bilan de la mobilisation du droit commun avec mise à jour des fiches actions et dispositifs par défis, renseignements des indicateurs d'évaluation,...
- ➔ Elles serviront d'appui à la réalisation des bilans et leur présentation en comité de pilotage.

SIGNATAIRES

Rollon MOUCHEL-BLAISOT
Préfet de la Somme

Jean-Christophe LORIC
Conseiller régional
Conseil régional des Hauts-de-France
Pour le Président et par délégation

Sabine CARTON
Conseillère départementale déléguée à
l'enfance, la famille et la santé
Conseil départemental de la Somme
Pour la Présidente par intérim
et par délégation

Hubert de JENLIS
Maire d'Amiens

Alain GEST
Président d'Amiens Métropole

SIGNATAIRES

Pour le Directeur général de l'ARS et par
délégation

Anne-Valérie BOITEL

Directrice adjointe de la délégation
départementale de la Somme
Agence Régionale de Santé

Marie-Gabrielle DUBREUIL

Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de la Somme

Charles DAUNE

Président de la Caisse d'allocations
familiales de la Somme

Nathalie SIMONET

Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale par intérim

Hilaire MULTON

Directeur régional des Affaires
Culturelles Hauts-de-France

SIGNATAIRES

Martin LEVREL
Directeur interdépartemental de la
Police Nationale

Jean-Philippe VICENTINI
Procureur de la République

Fany RUIN
Présidente de la Chambre de
Commerce et d'industrie

Benoit PETIT
Directeur de France Travail
Amiens

Ghislaine SEJOURNE
Directrice territoriale de la Banque des
Territoires

Hervé DUCROCQ
Responsable création et entrepreneuriat
Hauts-de-France
Banque Publique d'Investissement

SIGNATAIRES

David LARBODIE
Directeur général de Clésence

David QUINT
Directeur général d'AMSOM

Alain HERRENG
Directeur général de la SIP

Mathilde TOURNAUX
Directrice générale 3F Notre Logis